



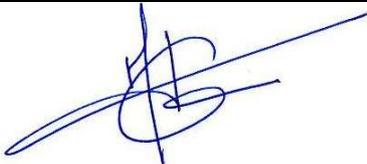
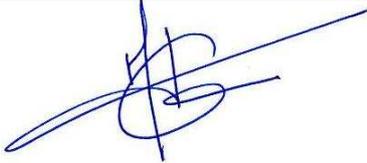
# RAPPORT ANNUEL DU **DELEGATAIRE**

**Service de l'Eau Potable  
VILLE DE PONTIVY**

**Exercice 2010**



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Approuvé par	LE CORGUILLE Marina Chef de secteur	30/04/2011	
Version 2 après présentation collectivité du 22/06/2011	LE CORGUILLE Marina Chef de secteur	01/07/2011	

**Liste de diffusion :**

- Monsieur le Maire de PONTIVY

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>LA SYNTHESE DE L'EXERCICE.....</b>	<b>6</b>
2.1	LES CHIFFRES CLES .....	6
2.2	LES FAITS MARQUANTS.....	7
<b>3</b>	<b>NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....</b>	<b>10</b>
<b>4</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>14</b>
4.1	LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » .....	15
<b>5</b>	<b>LE CONTRAT .....</b>	<b>17</b>
5.1	LES INTERVENANTS.....	17
5.2	LE CONTRAT .....	17
5.3	VIE DU CONTRAT .....	17
5.4	ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....	18
<b>6</b>	<b>LA GESTION CLIENTELE .....</b>	<b>20</b>
6.1	NOMBRE DE BRANCHEMENTS .....	20
6.2	NOMBRE DE CLIENTS.....	20
6.3	LES VOLUMES COMPTABILISES.....	21
6.4	ÉTAT DES RECLAMATIONS CLIENTS.....	22
6.5	LES INDICATEURS DU SERVICE .....	23
6.6	SITE INTERNET SAUR .....	23
<b>7</b>	<b>LE PATRIMOINE DU SERVICE .....</b>	<b>25</b>
7.1	LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT .....	25
7.2	LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION.....	25
7.3	LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU.....	27
7.4	LES OUVRAGES DE STOCKAGE .....	27
7.5	LE RESEAU .....	28
7.6	LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....	30
7.7	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE.....	31
7.8	LES BIENS DE REPRISE .....	31
<b>8</b>	<b>BILAN DE L'ACTIVITE.....</b>	<b>32</b>
8.1	LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION .....	32
8.2	L'ENERGIE ELECTRIQUE.....	36
8.3	LES PRODUITS DE TRAITEMENT.....	36
8.4	LES PRODUCTIONS DE TERRE DE DECANTATION.....	36

<b>9</b>	<b>LA QUALITE DU PRODUIT .....</b>	<b>37</b>
9.1	GENERALITES .....	37
9.2	L'EAU BRUTE .....	41
9.3	L'EAU DISTRIBUEE.....	42
9.4	SUIVI SPECIFIQUE DES PARAMETRES.....	43
<b>10</b>	<b>LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR .....</b>	<b>45</b>
10.1	MAINTENANCE DU PATRIMOINE .....	45
10.2	TACHES D'EXPLOITATION.....	48
10.3	PROGRAMME CONTRACTUEL.....	49
10.4	FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT .....	49
10.5	GARANTIE POUR CONTINUITE DE SERVICE.....	49
<b>11</b>	<b>LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE .....</b>	<b>50</b>
11.1	SUR LES STATIONS .....	50
11.2	SUR LES RESERVOIRS .....	50
11.3	SUR LE RESEAU .....	50
<b>12</b>	<b>COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) .....</b>	<b>52</b>
12.1	LE CARE .....	52
12.2	METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....	53
<b>13</b>	<b>SPECIMENS DE FACTURES .....</b>	<b>58</b>
13.1	SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....	58
<b>14</b>	<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>62</b>
<b>15</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>66</b>
15.1	DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE .....	66
15.2	TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION.....	75
15.3	SCHEMA DE DISTRIBUTION DU RESEAU.....	80
15.4	PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT .....	81
15.5	L'ORGANISATION DE SAUR.....	85
15.6	LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES .....	89

## 1 PREAMBULE

Le décret n°2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Délégué d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

**L'alinéa a)** demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Délégué.

**L'alinéa b)** précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

**L'alinéa c)** traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégué, ou du fait d'un investissement concessif du délégué.

**L'alinéa d)** concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

**L'alinéa e)** concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le délégué à l'origine du contrat.

La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

**L'alinéa f)** fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

**L'alinéa g)** demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

**L'alinéa h)** décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Délégué.

Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

## 2 LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

### 2.1 LES CHIFFRES CLES

	2009	2010	Variation N/N-1
<b>Données techniques</b>			
Nombre de stations de production	3	3	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	3	3	0 %
Nombre d'ouvrages de traitement sur réseau	2	2	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	8	8	0 %
Volume de stockage (en m3)	7 300	7 300	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	171 469	171 758	0 %
<b>Données clientèles</b>			
Nombre de clients	7 667	7 754	1 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 377 291	1 371 207	-0 %
<b>Indicateurs quantitatifs</b>			
Volumes produits (en m3)	2 206 762	2 143 843	-3 %
Dont STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	1 999 167	1 738 776	-13 %
Dont STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	79 523	115 862	46 %
Dont STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	128 072	289 205	126 %
Volumes exportés (en m3)	689 206	685 964	-0 %
Volumes importés (en m3)	38 105	26 434	-31 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 555 661	1 484 313	-5 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	1 565 762	1 512 696	-3 %
Consommation moyenne par client	179	176	-2 %
Nombre total de branchements en service	7 692	7 818	2 %
Dont branchements en plomb	8	11	-
Dont branchements neufs	130	138	6 %
Dont branchements en plomb renouvelés	0	0	-
Nombre de compteurs	8 216	8 298	-1 %
Dont compteurs renouvelés	395	757	92 %
Soit % du parc compteur	4,81 %	9,90 %	106 %
Rendement net du réseau	88%	91%	+3
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	92,3%	93,9%	+1,6
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	2,81	2,13	-24,20 %

<b>Indicateurs quantitatifs (eau brute)</b>	<b>Total</b>
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	33
Dont analyses physico-chimiques	33
Dont analyses bactériologiques	16

<b>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</b>	<b>Total</b>	<b>Conforme</b>	<b>% conformité</b>
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	86	83	96,5 %
Dont analyses physico-chimiques	84	81	96,4 %
Dont analyses bactériologiques	78	78	100,0 %

## 2.2 LES FAITS MARQUANTS

- Participation à L'étude de prise de compétences de Pontivy Communauté (Cabinet SETEC et SCE)
  - transmission des informations
  - Visite de l'ensemble des installations

### SUR LES STATIONS

#### ❑ DEVERSOIR

Principales opérations de renouvellement :

- Agitateurs des flocculateurs
- Pompes de reprise de KEROUSSE
- Pompes de reprise de ST NIEL
- Doseur/dévouteur de chaux et filtre dépoussiéreur
- 1 pompe eau de service

Peinture de l'ensemble des ouvrages de l'usine.

Plusieurs visites d'usine : lycée LE GROS CHENE, lycée KERLEBOST, écoles primaires JULES FERRY et MARCEL COLLET, IME et collège ROMAIN ROLLAND notamment.

Arrêtés préfectoraux signés le 31/12/2010 !

- Périmètre de protection pour la prise d'eau au lieu-dit le déversoir
- Autorisation de prélèvement sur le Blavet par l'usine du déversoir

#### ❑ TREVELIN

Juillet – Aout : intervention pour nettoyage sur les canaux des captages au GUILY, tout en préservant la faune, notamment « les escargots de Quimper »..



19 septembre 2010 : RAND'EAU au départ de POULGLASS

#### ❑ PIERRE FENDUE

Rien à signaler.

## TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS

### ➔ RESERVOIR DE ST NIEL



Principaux travaux réalisés :

- Réfection de la cuve
- Renouvellement des conduites dans la cuve
- Réfection de la toiture
- Peintures extérieures
- Renouvellement des huisseries
- Installation des clôtures et d'un portail

### ➔ RESERVOIR DE KEROUSSE



Principaux travaux réalisés :

- Réfection de la cuve
- Renouvellement des conduites dans la cuve
- Réfection de la toiture
- Peintures extérieures
- Renouvellement des huisseries
- Installation des clôtures et d'un portail

### ➔ RESERVOIR DE RONGOET

Renouvellement de l'ensemble des conduites intérieures des 2 réservoirs



Les canalisations étaient très corrodées, pour certaines trouées, du fait de la présence de chlore.

## RESEAU

- Linéaire de réseau d'extension en 2010 : 426 ml (voir liste jointe en 11.3).
- Linéaire de réseau renouvelé et/ou renforcé en 2010 : 5 822 ml (voir liste jointe en 10.3).
- La conduite de la rue Charles Le Tellier a cassé semaine 33, celle-ci n'a pas occasionné de problème d'alimentation des industriels.
- Intervention auprès du propriétaire des terres agricoles jouxtant le réservoir de Trévelin pour renouvellement des canalisations d'eau brute et de distribution (négociation en cours).
- Inversion des deux comptages d'exports de Pontivy (St Eloi et Kerponner) vers SIAEP de Noyal Pontivy, le temps des travaux de réhabilitation du réservoir de Kerousse.
- Pose d'un stabilisateur à Kerponner pendant la phase de travaux du réservoir de Kerousse afin de limiter la pression sur son réseau.
- Fluctuation de pression sur la zone de Pontivy/Le Sourn aux établissements GALLAIS et STEFF suite aux consommations importantes d'un industriel voisin.  
Après réglage des appareils de régulation de ce dernier et le renouvellement avec maillage du réseau du domaine public, à ce jour la pression reste stable (seul point noir persistant, la prise d'eau sur les poteaux d'incendie).
- CEB a réalisé 23 branchements AEP sur la ville durant l'année 2010.

## 3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

### AMELIORATION DE LA SURETE ANTI-INTRUSION

#### STATION DU DEVERSOIR

##### Problématique

Les usines de traitement et de stockage d'eau potable peuvent être la cible de personnes malveillantes. En cas d'intrusion avérée, l'application du principe de précaution impose à la collectivité et l'exploitant d'interrompre la production.

Les événements survenus à l'usine de TREAURAY en 2007 (tentative de sabotage de l'installation) montrent tout l'intérêt d'une surveillance des installations à distance.

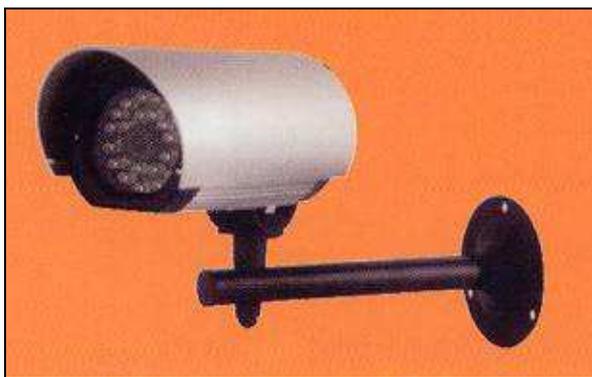
Les objectifs visés sont les suivants :

- Dissuader le vandalisme
- Compléter le dispositif de repérage des intrus
- Assurer la sécurité des intervenants sur une alerte intrusion (levée de doute)
- Rehausser la capacité de repérage des pollutions
- Donner des éléments de décision (en cas d'intrusion) par rapport au principe de précaution qui viseraient à restreindre les usages de l'eau

##### Solution proposée

Il s'agit de renforcer la dissuasion, de rehausser les capacités de repérage des intrus et de se donner des éléments de décision, en cas d'intrusion avérée, pour éviter une application « à l'aveugle » du principe de précaution.

- Mise en place d'une vidéosurveillance de la station du Déversoir à l'aide de caméras installées judicieusement pour surveiller les accès ainsi que la prise d'eau.



- Renforcement de l'éclairage existant.
- Mise en place d'analyseurs sur l'eau brute.

**Coût estimatif :** A étudier

## AMELIORATION DE LA QUALITE DU PRODUIT

### MODELISATION DU RESEAU

#### Problématique

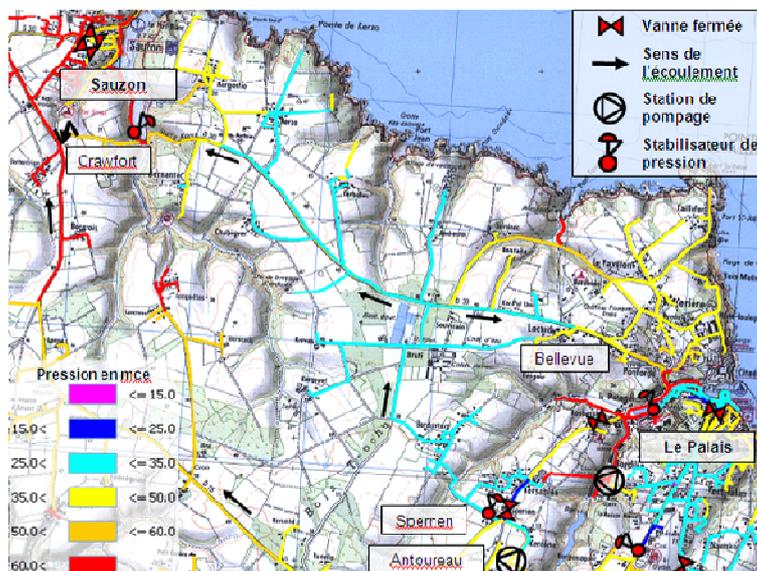
La vision d'ensemble du réseau et de son évolution est incomplète du fait de l'absence d'une modélisation quantitative et qualitative du réseau.

#### Solution proposée

Création d'un modèle hydraulique du réseau d'eau potable sous le logiciel AQUASOFT qui permettra :

- la réalisation d'un diagnostic hydraulique complet identifiant les points à améliorer en termes de débit et pression,
- l'élaboration d'un schéma directeur en tenant compte des évolutions futures des besoins,
- le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau sur le réseau (exemple: teneur en chlore, dispersion d'un polluant)

La ville de PONTIVY aura à sa disposition un outil performant lui permettant d'anticiper et de programmer les travaux d'amélioration du réseau pour des besoins quantitatifs et qualitatifs



**Coût estimatif : 25 000 € HT pour la création - 5 000 € HT pour son exploitation annuelle**

## Synthèse :

SECURITE DES INSTALLATIONS ET DES HOMMES		Priorité
STATION DU DEVERSOIR A PONTIVY	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveillance vidéo de la totalité des ouvrages</li> <li>- Renforcement de l'éclairage</li> <li>- Mise en place d'analyseurs sur l'eau brute</li> </ul>	1 (prévu au budget Ville de Pontivy)
	Remise en état des clôtures du coté du parking de l'hôpital	2
	Aménagement l'entrée des poids lourd sur le site côté parking de l'hôpital	2
	Aménagement de l'ancienne galerie des filtres pour y implanter l'unité de dosage de HTH – Sciage de la dalle et aménagement accès vers la porte	2
	Aménagement de l'ancien local presse pour recevoir le nouvel ozoneur et libérer ainsi de l'espace dans le bâtiment principale en diminuant la pollution sonore	2 (prévu 2011)

QUALITE DU PRODUIT		Priorité
STATION DU DEVERSOIR A PONTIVY	Installation d'un turbidimètre sur l'eau brute – <b>Devis transmis</b>	1
CAPTAGE DE PIERRE FENDUE AU SOURN	Mise en place d'une régulation automatique du dosage de chlore sur l'eau traitée. A ce jour il n'y pas de régulation ce qui entraine des variations dans les taux de traitement en fonction de l'évolution de la qualité de l'eau brute et donc des variations du taux de chlore résiduel sur l'eau traitée - <b>Devis transmis</b>	1
	Mise en place d'une mesure de turbidité sur l'eau traitée. Actuellement seule la turbidité eau brute est mesurée. Elle sert d'indicateur et d'alarme en cas de dégradation de la qualité d'eau brute pouvant entraîner une non-conformité sur l'eau traitée - <b>Devis transmis</b>	1
CAPTAGE DE TREVELIN A CLEGUEREC	Mise en place d'une régulation automatique du dosage de chlore sur l'eau traitée. A ce jour il n'y pas de régulation ce qui entraine des variations dans les taux de traitement en fonction de l'évolution de la qualité de l'eau brute et donc des variations du taux de chlore résiduel sur l'eau traitée - <b>Devis transmis</b>	1
	Mise en place d'une mesure de turbidité sur l'eau traitée. Actuellement seule la turbidité eau brute est mesurée. Elle sert d'indicateur et d'alarme en cas de dégradation de la qualité d'eau brute pouvant entraîner une non-conformité sur l'eau traitée - <b>Devis transmis</b>	2

CONTINUITÉ DE SERVICE		Priorité
STATION DU DEVERSOIR A PONTIVY	Fiabilisation du dispositif de supervision du site, des réseaux et des réservoirs avec intégration des sites de TREVELIN	1 (prévu dans le cadre du programme de renouvellement)
	Mise en place d'une unité de dosage de charbon actif afin d'optimiser le traitement vis-à-vis des pesticides, du COT et des THM.	2
RESEAU	Prévoir une modélisation du réseau pour faire apparaître les besoins de stabilisations de pression sur ce dernier afin de diminuer le risque de casse et les pertes d'eau (ci-dessous les renouvellements de réseau à prévoir sur les prochaines années)	1

## Liste des Branchements en plomb renouvelés en 2010 et des branchements restant à renouveler :

adresse	Numero	Nombre
<b>office HLM Quai du Plessis</b>	1(prévu repris prog 2009 en cours)	repris en 2010
rue des Déportés	.27.34.53	3
rue j Guidard	30	1
<b>découverts lors des renouvellements de compteur</b>		
rue jean pierre calloch	1	1
rue de la plage	10	1
rue du 2eme chasseurs	12	1
rue du Pont	21	1
jeff Le penven	3, 5	2
rue de la Fontaine	58	1
	<b>TOTAL:</b>	<b>11</b>

Il se peut que le nombre de branchements à renouveler puisse être modifié suite à la découverte de nouveaux branchements plomb lors de renouvellements de canalisation.

## Renouvellement de conduite sur la Ville de Pontivy (mise à jour 11/02/2011)

Communes	Adresse	Linéaire	Prévu	Cause
Pontivy	Rue du Stade	450	2010	Renouvellement de conduite (casse) et eau sale
Pontivy	Rue de Talin	130	2010	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue de Porh Audren	225	2010	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue de Colledo	100	2010	Renouvellement de conduite (casse) et eau sale
Pontivy	Rue du dilliec	120	2010	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue Parc Bizeux/Parc Braz	380	2010	Renforcement du réseau
Pontivy	Rue de bretagne	900	2010	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Lycée du Blavet	150	2010	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue Massenet	100	2010	Renouvellement de conduite (casse) et eau sale
Pontivy	Rue de Châteaubriand		2010	Pose de stabilisateur de Pression DN 125 abaissement de la Pression sur le centre ville
Pontivy	Rue Charles Le Goffic		2010	Pose de stabilisateur de Pression DN 100 abaissement de la Pression sur le centre ville
Pontivy	rue de signan	400	2010	Renouvellement de conduite (casse) et eau sale

Communes	Adresse	Linéaire	Programme	Cause
Pontivy	Route de Guémené	2 000	2011	Amélioration hydraulique (Trevelin- Stival- Kerjalotte)
Pontivy	Rue du CM	400	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue Quinivet	500	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Coet Stival	975	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue de Kresker	150	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Passage de la Fontaine	150	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Moulin Fournant	250	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Le Halage Toulboubou	250	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Rue de Signan	400	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Rue des tulipes	130	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Rue des Mimosas	280	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Rue des Myosotis	65	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Rue des Camélias		2011	Renouvellement de branchements
Pontivy	Rue des Hortensias		2011	Renouvellement de branchements
Pontivy	Rue Des Glycines		2011	Renouvellement de branchements
Pontivy	Rue des Alouettes	200	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue des Tourterelles	80	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue des Roitelets	70	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue des Fauvettes	90	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Rue des Loriots	110	2011	Amélioration de réseau

Pontivy	Placette avenue R Rolland	130	2011	Amélioration de réseau
Pontivy	Cité Delessert		2011	Reprise de branchements
Pontivy	Rue A de Mun	500	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Coet Stival	825	2011	Amélioration hydraulique
Pontivy	Rue du C M	240	2011	Renouvellement de conduite (casse)
Pontivy	Rt de branchements Plomb		2011	10 unités
<b>Total</b>		<b>10 750</b>		

## 4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation\* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

*\* La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuelle, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

## 4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N+1	2,53 €/m <sup>3</sup>	-	-
D102.0	Prix TTC du service d'eau potable au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/N	2,51 €/m <sup>3</sup>	-	-
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours	-	-
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100,00 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	2 062 665 m <sup>3</sup>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,43 %	Somme des volumes consommés autorisés et des volumes vendus en gros	2 062 665 m <sup>3</sup>
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	80	Linéaire de réseau eau potable au 31/12	171,760 km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,88 %	Somme des volumes produits et des volumes achetés en gros	2 197 218 m <sup>3</sup>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,24 m <sup>3</sup> /km/j	Linéaire de réseau de desserte	171,760 km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,13 m <sup>3</sup> /km/j	Linéaire de réseau de desserte	171,760 km
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	N.R.	Volumes prélevés dans le milieu naturel	0 m <sup>3</sup>
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	N.R.	-	-
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	96,20 %	-	-
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	0,30 %	Chiffre d'affaire TTC facturés (hors travaux)	2 747 340 €
P155.1	Taux de réclamations du service de l'eau potable	0,90 / 1000 ab.	Nombre d'abonnés desservis	7 818

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N	5 460 km
		Longueur du réseau de desserte au 31/12/N	171 760 km
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'eau potable	Montants en euros des abandons de créances	1 350 €
		Volume facturé (y compris VEG) sur l'année calendaire de l'exercice	2 054 156 m <sup>3</sup>

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

## 5 LE CONTRAT

### 5.1 LES INTERVENANTS

#### 5.1.1 La collectivité

<b>Nom de la collectivité :</b>	Ville de PONTIVY
<b>Siège :</b>	Mairie – 8 rue François Mitterrand – 56300 PONTIVY
<b>Téléphone :</b>	02 97 25 00 33
<b>Télécopie :</b>	02 97 27 87 09

#### 5.1.2 Le délégataire

<b>Le centre :</b>	CEB
<b>Adresse :</b>	Rue de la Gare – 56690 LANDEVANT
<b>Téléphone :</b>	02.97.32.48.60
<b>Télécopie :</b>	02.97.32.48.75

### 5.2 LE CONTRAT

<b>Nature du contrat :</b>	Affermage
<b>Date d'effet :</b>	01/08/1994
<b>Durée du contrat :</b>	20 ans
<b>Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :</b>	31/07/2014

### 5.3 VIE DU CONTRAT

#### 5.3.1 Les avenants

##### AVENANT N°1

<b>Objet :</b>	Remplacement du paramètre TP 102 par le TP 10.3 et TP 10.4 dans la formule de variation
<b>Date de signature par la Collectivité :</b>	18/12/1997
<b>Date de visa de la Préfecture :</b>	22/12/1997
<b>Date d'effet :</b>	01/01/1998

##### AVENANT N°2

<b>Objet :</b>	Modernisation des relations entre la collectivité et le délégataire
<b>Date de signature par la Collectivité :</b>	28/12/2001
<b>Date de visa de la Préfecture :</b>	20/12/2001
<b>Date d'effet :</b>	01/01/2002

##### AVENANT N°3

<b>Objet :</b>	Modification des paramètres PSDA et TP 103
<b>Date de signature par la Collectivité :</b>	11/02/2005
<b>Date de visa de la Préfecture :</b>	11/02/2005
<b>Date d'effet :</b>	01/01/2005

## AVENANT N°4

Objet :	Achat au SIAEP de NOYAL PONTIVY/CLEGUEREC pendant la réfection de l'usine du Déversoir
Date de signature par la Collectivité :	30/01/2006
Date de visa de la Préfecture :	06/07/2006
Date d'effet :	06/07/2006

## AVENANT N°5

Objet :	Redéfinition des tarifs de vente d'eau en gros suite prise compétences « transport » par le SDE + gestion bornes de puisage
Date de signature par la Collectivité :	26/12/2006
Date de visa de la Préfecture :	26/12/2006
Date d'effet :	01/01/2007

## 5.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

### 5.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

Pour rappel, il est nécessaire de mettre en place une convention de déversement des rejets de la station d'eau potable vers la station d'épuration.

### 5.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au délégataire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

### 5.4.3 Les engagements liés au personnel

1<sup>er</sup> cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

2<sup>ème</sup> cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies

### 2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

### 2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

## 5.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fonds de travaux, fonds d'investissement, ...).

## 6 LA GESTION CLIENTELE

### 6.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

#### 6.1.1 Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2009	2010	Evolution N/N-1
CLEGUEREC	52	53	1,92 %
LE SOURN	53	52	-1,89 %
MALGUENAC	8	4	-50,00 %
NOYAL-PONTIVY	25	25	0,00 %
PONTIVY	7 536	7 662	1,67 %
SAINT-THURIAU	18	22	22,22 %
Total de la collectivité	7 692	7 818	1,64 %

Catégorie	2009	2010	Evolution N/N-1
DOMESTIQUES	7576	7696	1,58%
COMMUNAUX	98	102	4,08%
AGRICOLES	3	3	0,00%
CONVENTIONNES*	15	17	13,33%
Total de la collectivité	7692	7818	1,64%

\*Sont repris sous l'appellation « conventionnés », les gros consommateurs (> 6000 m<sup>3</sup>/an hors VEG)

#### 6.1.2 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2010	Particuliers et Autres			Communaux
		Dont < 200 m <sup>3</sup> /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	
CLEGUEREC	53	52	1	0	0
LE SOURN	52	38	7	6	1
MALGUENAC	4	4	0	0	0
NOYAL-PONTIVY	25	21	4	0	0
PONTIVY	7 662	7 319	232	10	101
SAINT-THURIAU	22	18	3	1	0
Total de la collectivité	7 818	7 452	247	17	102
Répartition	-	95,32 %	3,16 %	0,22 %	1,30 %

### 6.2 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2009	2010	Evolution N/N-1
CLEGUEREC	51	53	3,92 %
LE SOURN	51	49	-3,92 %
MALGUENAC	8	4	-50,00 %
NOYAL-PONTIVY	25	25	0,00 %
PONTIVY	7 514	7 601	1,16 %
SAINT-THURIAU	18	22	22,22 %
Total de la collectivité	7 667	7 754	1,13%

## 6.3 LES VOLUMES COMPTABILISES

### 6.3.1 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

#### 6.3.1.1 Période de relève des compteurs

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 15/11/2010 (368 jours)

#### 6.3.1.2 Les volumes consommés par commune hors VEG

Commune	2009	2010	Evolution N/N-1
CLEGUEREC	3 790	3 749	-1,08 %
LE SOURN	570 518	586 095	2,73 %
MALGUENAC	454	468	3,08 %
NOYAL-PONTIVY	2 705	5 181	91,53 %
PONTIVY	748 883	725 730	-3,09 %
SAINT-THURIAU	50 941	49 984	-1,88 %
Total de la collectivité	1 377 291	1 371 207	-0,44%

Catégorie	2009	2010	Evolution N/N-1
DOMESTIQUES	585 110	565 119	-3,42%
COMMUNAUX	52 683	45 728	-13,20 %
AGRICOLES	580	306	-47,24%
CONVENTIONNES	738 918	760 054	2,86%
Total de la collectivité	1 377 291	1 371 207	-0,44%

#### Consommations des bornes de puisage

Lieu	Conso 2008(en m3)	Conso 2009(en m3)	Conso 2010(en m3)	Evolution N/N-1
Rue Hélène Victor Bach	175	964	429	<b>-55,50%</b>
Route de Stival	70	646	704	<b>8,98%</b>
RUE DU PONT DE LA NIEL			204	-
Total de la collectivité	245	1610	1337	
Evolution N/N-1	-	657,14%	-16,96%	

#### 6.3.1.3 Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

Commune	2010	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	
CLEGUEREC	3 749	2 769	980	0	0
LE SOURN	586 095	2 054	4 985	579 055	1
MALGUENAC	468	468	0	0	0
NOYAL-PONTIVY	5 181	1 241	3 940	0	0
PONTIVY	725 730	397 409	146 146	136 448	45 727
SAINT-THURIAU	49 984	594	4 839	44 551	0
Total de la collectivité	1 371 207	404 535	160 890	760 054	45 728
Consommation moyenne par type de branchement	175	54	651	44 709	448

## 6.3.1.4 Liste détaillée des consommations de plus de 6 000 m<sup>3</sup>/an hors VEG

Ce tableau présente les clients ayant un branchement dont la consommation est supérieure à 6 000 m<sup>3</sup>.

Commune	Nom du client	2009	2010	Evolution N / N -1
PONTIVY	AGENCE BPE 4171 PONTIVY CENTRALE BETON	16 259	22 759	39,98%
PONTIVY	CENTRE HOSPITALIER CENTRE BRETAGNE	54 513	25 373	-53,46%
PONTIVY	CENTRE LECLERC	9 791	6 361	-35,03%
PONTIVY	GENDARMERIE NATIONALE	10 577	10 253	-3,06%
PONTIVY	LYCEE AGRICOLE LE GROS CHENE	10 206	12 459	22,08%
PONTIVY	RESIDENCE KERVENOEL MAISON RETRAITE	14 714	13 973	-5,04%
PONTIVY	SCI CC CONCORDE	6 408	6 303	-1,64%
PONTIVY	STE COBRAL - PONTIVY	23 368	22 901	-2,00%
SAINT-THURIAU	MICHEL ROBICHON SAS - ST THURIAU	48 048	44 551	-7,28%
LE SOURN	GALLAIS VIANDES - LE SOURN	79 338	90 015	13,46%
LE SOURN	ONNO - LE SOURN	7 106	10 675	50,23%
LE SOURN	SOCIETE LAITIERE DE PONTIVY	412 794	427 064	3,46%
LE SOURN	SOLEVAL OUEST - PONTIVY (ex France Gras)	44 334	40647	-8,32%
LE SOURN	STEF BRETAGNE SUD PONTIVY	9 140	10 654	16,56%
Total de la collectivité		746 596	743 988	-0,35%

Les compteurs communaux qui ont des consommations > 6 000 m<sup>3</sup> n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus (ex : piscine), ainsi que les clients ayant eu une fuite avec une consommation >6000m<sup>3</sup>.

Le Centre Hospitalier comprend l'hôpital (7 517 m<sup>3</sup>) et le local dialyse (17 797 m<sup>3</sup>)

## 6.3.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

## 6.4 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2009	Nombre en 2010
FACTURATION ENCAISSEMENT / Date paiement non conforme	1	-
FACTURATION ENCAISSEMENT / défaut / retard remboursement	-	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur estimation	12	-
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur estimation volume consommé	-	6
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur facturation autre redevance	7	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur facturation frais annexes	1	-
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur prélèvement	2	-
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur relance	4	4
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur relevé	37	-
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur relevé volume consommé	-	10
FACTURATION ENCAISSEMENT / Erreur tarifs eau	1	-
FACTURATION ENCAISSEMENT / Réclamation sur Réclamation	1	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Relevé non effectué	5	1
FACTURATION ENCAISSEMENT / Retard remboursement	2	-
PRODUIT / Calcaire	-	1
PRODUIT / Defaut de continuité du service	67	34
PRODUIT / Goût couleur odeur	18	9
PRODUIT / Non respect des normes	-	1
PRODUIT / Pression trop faible	23	11
PRODUIT / Pression trop forte	4	4
QUALITE DE SERVICE / Branchement fermé à tort	1	-
QUALITE DE SERVICE / Dommage propriété	4	2
QUALITE DE SERVICE / Erreur adresse facturation	4	1
QUALITE DE SERVICE / Erreur nom du client	7	3
QUALITE DE SERVICE / Fuite regard suite intervention compteur	1	1
QUALITE DE SERVICE / Non respect délai réponse courrier	1	-
QUALITE DE SERVICE / Non respect des rendez-vous	1	3
QUALITE DE SERVICE / Réclamation sur Réclamation	1	-
QUALITE DE SERVICE / Violation propriété	-	1
Total	205	95

## 6.5 LES INDICATEURS DU SERVICE

### 6.5.1 Les indicateurs généraux

Qualité du recouvrement :

	2008	2009	2010
<b>Nombre de relances</b>	2357	2284	2201
<b>Nombre de mises en demeure</b>	1298	1314	1319
<b>Nombre d'avis de coupure</b>	378	455	406

### 6.5.2 Les indicateurs spécifiques

Indicateurs spécifiques :	Valeur 2010
<input type="checkbox"/> Taux de réponse au courrier dans un délai de 5 jours calendaires	95%
<input type="checkbox"/> Taux de bénéficiaires d'échéanciers de paiement :	2.15% (167 bénéficiaires)
<input type="checkbox"/> Taux d'impayés au 31 décembre 2009 (en % du montant facturés dans l'année)	1,31%
<input type="checkbox"/> Nombre de premières relances envoyées dans l'année :	2201
<input type="checkbox"/> Nombre de facturations réalisées dans l'année (hors relances):	15853

## 6.6 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail [www.saur.com](http://www.saur.com).

#### ► **Le site clientèle Saur : une agence en ligne 24 heures sur 24.**

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

#### > **Gestion du compte sur « Mon Espace Client »**

L'internaute peut y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Il peut :

- changer son adresse de facturation,
- modifier ses identifiants de connexion,
- modifier ou communiquer ses coordonnées bancaires,
- modifier son mode de paiement,
- communiquer le relevé de son compte,
- souscrire à un nouvel abonnement,
- résilier son abonnement en cours,
- demander une fermeture temporaire de branchement,
- demander un devis pour un branchement,
- régler sa facture par carte bancaire,
- ou nous écrire, tout simplement.

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encore, un abonnement au service de l'eau.

#### > **Facture sur internet**

En 2010, un nouveau service, partiellement déployé pour la période de novembre 2009 à mai 2010, permettra à tous les clients de Saur de choisir de recevoir leur facture via internet. L'inscription à ce service s'effectue en ligne, la seule condition préalable étant le règlement des factures par prélèvement. Le client est averti par mail de la mise à disposition de sa facture, une quinzaine de jours

avant son prélèvement. Les factures sont disponibles sur l'Espace Client pendant une durée de 5 ans. Le client peut se désinscrire à tout moment.

## > Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- la qualité de l'eau dans sa commune,
- une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...),
- les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées),
- des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- Un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité).

## ► Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- des conseils pratiques,
- un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- des réponses aux questions les plus fréquentes,
- l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- un simulateur de consommation,
- une série de liens sur le thème de l'eau,
- et aussi un espace pour les enfants, qui y retrouvent les aventures d'Akwa le petit personnage créé par Saur pour les sensibiliser à la protection de l'eau.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées et implantations de Saur en France.

## 7 LE PATRIMOINE DU SERVICE

Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

### 7.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

Voir schéma en annexe.

### 7.2 LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION

#### 7.2.1 Les installations de production

##### STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY

Date de mise en service	1964
Capacité nominale	500 m3/h
Nature de l'Eau	Superficielle: Rivière
Provenance de l'Eau	le Blavet
Type Filière	Traitement physico-chimique et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	OUI
Description	Station de traitement

##### STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN

Date de mise en service	1997
Capacité nominale	50 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	le Guilly, Pont er Griol, Kermar
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	Station de traitement

##### STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC

Date de mise en service	1996
Capacité nominale	25 m3/h
Nature de l'Eau	Souterraine : Source
Provenance de l'Eau	Source de Poulglass
Type Filière	Traitement physique simple et désinfection
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	Station de traitement

## 7.2.1.1 La situation des installations de production vis-à-vis de la réglementation

### Traitement des eaux de lavage : autorisation de rejet

Installation	Rejet soumis à	Statut	Date
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	Sans Objet	-	-
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	Sans Objet	-	-
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Sans Objet	-	-

L'inventaire réalisé par les services de la DDTM (et CABINET SAUNIER TECHNIA), pour le compte du Syndicat départemental de l'Eau, a conclu à un certain nombre d'aménagements nécessaires.

Il s'agit en particulier de régulariser la situation réglementaire du rejet de l'Usine du Déversoir, pour laquelle les rejets des boues se font à présent vers le réseau d'assainissement (Déclaration de rejet vers la station d'épuration de PONTIVY) passée en préfecture début 2009.

En ce qui concerne les sources de TREVELIN et DE PIERRE FENDUE, des autorisations de rejet s'avèrent nécessaires à l'exploitation des unités de traitement, avec des aménagements au niveau des rejets, notamment en ce qui concerne les eaux de lavages des filtres à neutralité.

## 7.2.2 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

### 7.2.2.1 La situation des ouvrages de prélèvements vis-à-vis de la réglementation

#### Autorisation de prélèvement et périmètre de protection

Arrêtés préfectoraux signés le 31/12/2010 :

- Périmètre de protection pour la prise d'eau au lieu-dit le déversoir
- Autorisation de prélèvement sur le Blavet par l'usine du déversoir

Une enquête réalisée par le Syndicat Départemental de l'Eau au sujet des autorisations administratives sur les usines d'eau potable du BLAVET AMONT a conclu qu'une remise à niveau réglementaire s'avérait nécessaire tant au niveau des autorisations de prélèvement qu'au niveau des autorisations de rejet.

Ce dossier fait actuellement l'objet d'une enquête publique.

De ces dossiers d'autorisations administratives découleront des actions correctives. Des aménagements seront nécessaires pour respecter le milieu récepteur.

Les sources ont fait l'objet de cette démarche administrative. Elles sont autorisées à prélever de l'eau à destination de la consommation humaine tout en préservant les ressources naturelles.

Les périmètres de protection sur les sources de POUL GRASS, GUILLY de St PATERN et sur le captage de PONT ER GRIOL ont nécessité la mise à disposition d'un parcellaire important dont s'est portée acquéreur la commune de Pontivy.

Ce lourd investissement de la part de la collectivité devrait permettre à moyen et à long terme de préserver la bonne qualité de l'eau sur les sources et de reconquérir celle-ci, notamment au niveau des teneurs en nitrates.

## 7.3 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

### 7.3.1 Les stations de surpression et de reprise

Description des stations de surpression et reprise.

Désignation	Lieu	Débit nominal m3/h	HMT en mCE	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Reprise de Rongoet	PONTIVY	150	122	OUI	NON	Reprise eau potable
Reprise de Kerjalotte	PONTIVY	30	31	OUI	OUI	Reprise
Accélérateur Rue des déportés à Stival Cne PONTIVY	PONTIVY	25	25	OUI	NON	Accélérateur

### 7.3.2 Les ouvrages de traitement sur réseau

Description des ouvrages de traitement sur le réseau.

Désignation	Lieu	Type de traitement	Télésurveillance	Description
Chloration RE de Rongoet	PONTIVY	Traitement de désinfection	OUI	Chloration
Chloration de Kerjalotte	PONTIVY	Traitement de désinfection	OUI	Chloration

## 7.4 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

### 7.4.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance	Nombre d'antennes télécom	Nombre de conventions Télécom
Réservoir sur tour Kerjalotte PONTIVY	300	135	107	131	OUI	4	2
Réservoir semi-enterré Kerjalotte PONTIVY	1 000	111	107	107	OUI	0	0
2 Réservoirs semi-enterrés Rongoet LE SOURN	4 000	109	104	102	OUI	0	0
Réservoir sur tour ST Niel PONTIVY	1 000	119	92	112	OUI	1	1
Réservoir sur tour Kerousse PONTIVY	400	137	108	132	OUI	1	0
Réservoir semi-enterrée Trévelin CLEGUEREC	200	129	124	125	OUI	0	0

### 7.4.2 Bâches de reprise / surpression

Description des bâches de reprise et de surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance	Nombre d'antennes télécom	Nombre de conventions Télécom
Bâche de reprise Le Déversoir PONTIVY	400	OUI	0	0

La bâche de reprise du Déversoir est en fait la bâche de stockage de l'eau traitée sur le site de la station de production du Déversoir.

## 7.5 LE RESEAU

### 7.5.1 Les canalisations

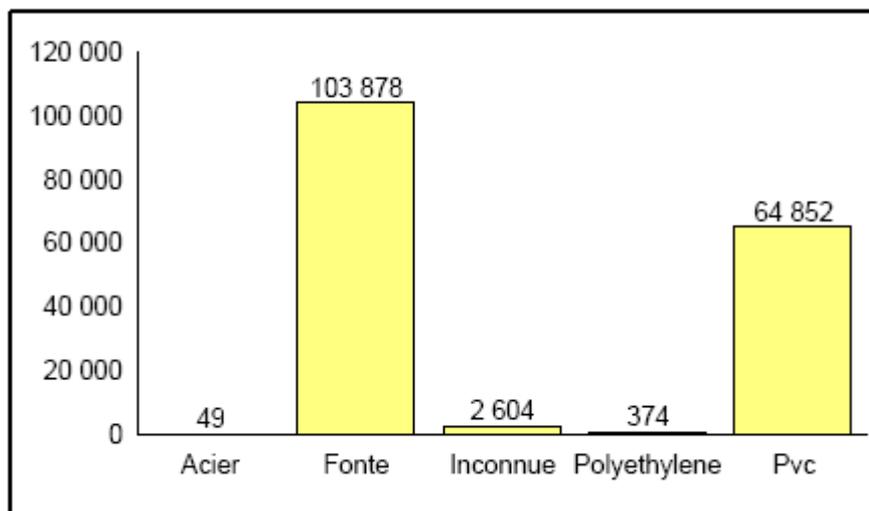
#### 7.5.1.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	200	0	49
Fonte	0	0	87
Fonte	60	0	2 344
Fonte	63	0	141
Fonte	80	0	7 539
Fonte	100	0	14 816
Fonte	125	0	1 559
Fonte	150	0	43 547
Fonte	200	0	21 832
Fonte	250	0	4 831
Fonte	300	0	1 516
Fonte	400	0	5 317
Fonte	500	0	350
Inconnue	0	0	2 599
Inconnue	150	0	5
Polyéthylène	50	0	130
Polyéthylène	125	0	35
Polyéthylène	140	0	99
Polyéthylène	160	0	110
Pvc	0	0	1 319
Pvc	25	0	80
Pvc	32	0	98
Pvc	40	0	985
Pvc	50	0	4 925
Pvc	63	0	8 842
Pvc	75	0	2 816
Pvc	90	0	23 103
Pvc	110	0	8 634
Pvc	125	0	755
Pvc	140	0	9 391
Pvc	160	0	3 904
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>171 758</b>

Dans le cadre de l'harmonisation des fonds de plan au niveau national et dans l'objectif de superposition avec d'autres bases de données géographiques (altimétrie, base adresse, hydrographie...), CEB s'est dotée d'un nouveau fond de plan cadastral appelé Référentiel à Grande Echelle (RGE). Le recalage de l'ensemble des réseaux sur ce nouveau support ayant une meilleure précision, a pu occasionner une baisse ou une augmentation du linéaire par rapport à l'année précédente.

Répartition du linéaire posé au 31/12/2010 (extraction des données cartographiques Net&Gis le 14/02/2011) :



## 7.5.2 Les équipements de réseau

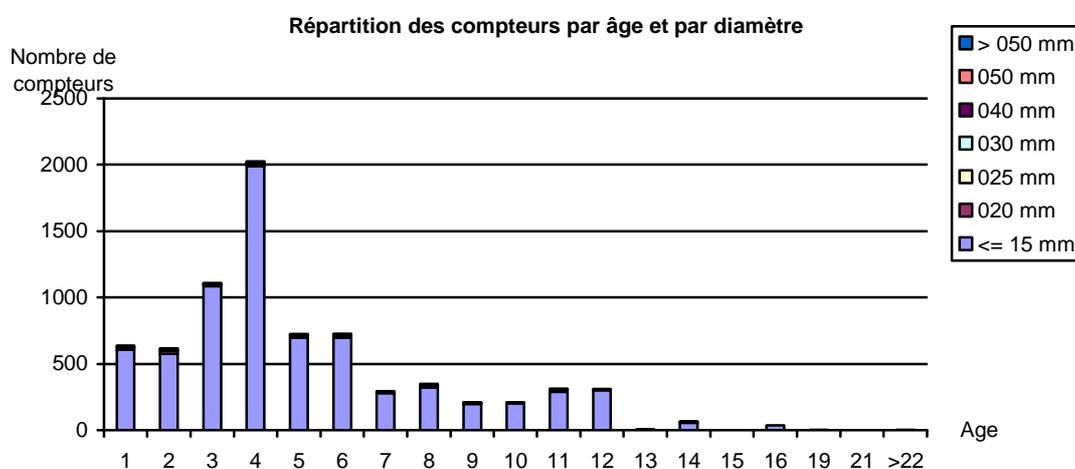
Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	nombre
Boite à boues	1
Borne de puisage monétique	3
Bouche de lavage	5
Clapet	2
Compteur	22
Défense incendie	176
Plaque d'extrémité	118
Régulateur / Réducteur	2
Vanne / Robinet	1074
Ventouse	45
Vidange / Purge	174

## 7.5.3 Les compteurs

### 7.5.3.1 Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	608	16	0	0	4	1	9	638
2	577	22	0	0	12	1	4	616
3	1 085	10	0	1	8	0	5	1 109
4	1 989	19	0	2	10	0	4	2 024
5	699	19	0	0	4	0	3	725
6	697	7	0	1	10	0	12	727
7	281	6	0	1	1	0	5	294
8	323	12	0	4	11	0	1	351
9	198	4	0	2	3	1	2	210
10	204	5	0	2	1	0	0	212
11	290	15	0	4	5	1	0	315
12	302	5	0	0	4	1	0	312
13	8	0	0	0	0	0	0	8
14	56	6	0	1	2	0	0	65
15	0	0	0	0	0	0	1	1
16	35	0	0	0	0	0	0	35
19	1	0	0	0	0	1	0	2
21	1	0	0	0	0	0	0	1
>22	1	0	0	0	0	1	0	2
Total par diamètre	7 355	146	0	18	75	7	46	7 647



Nombre de compteurs uniquement sur des branchements actifs

## 7.6 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au délégué, ou du fait du délégué.

## **7.7 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE**

Voir chapitre Propositions d'amélioration.

## **7.8 LES BIENS DE REPRISE**

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à CEB et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Délégué.

### **7.8.1 Les compteurs appartenant au délégué**

Le parc détaillé est présenté dans le chapitre 7.5.3.1

### **7.8.2 Les autres biens de reprise**

Pour rappel, pose en 2006 de 18 télétransmetteurs de relève (Cellos) sur les compteurs généraux et gros consommateurs

## 8 BILAN DE L'ACTIVITE

### 8.1 LES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

#### 8.1.1.1 Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m3

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2009	2010
Volume produit	2 206 762	2 143 843
Volume importé	38 105	26 434
Volume exporté	689 206	685 964
Total volume mis en distribution	1 555 661	1 484 313
Evolution N / N-1	-	-4,59 %

#### 8.1.2 La production

##### 8.1.2.1 Volumes mensuels produits exprimés en m3

	2009	2010
Janvier	255 091	194 555
Février	179 598	213 537
Mars	183 132	183 173
Avril	178 698	151 333
Mai	149 254	164 051
Juin	166 216	151 751
Juillet	222 674	206 754
Août	150 049	217 617
Septembre	205 921	178 758
Octobre	212 199	196 283
Novembre	166 038	148 784
Décembre	137 892	137 247
Total	2 206 762	2 143 843
Evolution N / N+1	-	-2,85 %

##### 8.1.2.2 Synthèse annuelle par station

Libellé de la station	Volume annuel		Volume journalier		
	2009	2010	Volume moyen	Pointe constatée	Capacité nominale
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	1 999 167	1 738 776	4 763	8600	10 000
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	79 523	115 862	317	360	500
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	128 072	289 205	792	1235	1 000
Total	2 206 762	2 143 843	5 872	10 195	11 500

## 8.1.2.3 *Détail par station*

### Bilan de production

Volumes mensuels produits exprimés en m3

#### STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>Année 2009</b>	223294	169751	180572	178647	144820	145865	198159	134382	189691	187961	138785	107240	<b>1999167</b>
<b>Année 2010</b>	153195	173229	140254	103589	123780	123740	181137	187222	156556	172074	114209	109791	<b>1738776</b>

#### STATION DE TRELIVIN Cne CLEGUEREC

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>Année 2009</b>	14763	9847	2560	19	3096	8138	7250	5056	5470	7730	9216	6378	<b>79523</b>
<b>Année 2010</b>	12138	8489	9651	10908	12049	8571	5698	11727	9510	8260	11686	7175	<b>115862</b>

#### STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>Année 2009</b>	17034	0	0	32	1338	12213	17265	10611	10760	16508	18037	24274	<b>128072</b>
<b>Année 2010</b>	29222	31819	33268	36836	28222	19440	19919	18668	12692	15949	22889	20281	<b>289205</b>

## 8.1.3 Les exportations

### 8.1.3.1 *Synthèse par destination*

Volumes annuels exportés exprimés en m3.

Désignation destination	2009	2010
Exportation vers LE SOURN	42 767	61 766
Exportation vers SDE EXPLOITATION INTERCONNEXIONS	634 255	614 034
Exportation vers SIAEP NOYAL-PONTIVY - CLEGUEREC	5 373	3 227
Exportation vers SIAEP région de Moustoir-Remungol	6 811	6 937
<b>Total</b>	<b>689 206</b>	<b>685 964</b>

## 8.1.4 Les importations

### 8.1.4.1 *Synthèse par origine*

Volumes annuels importés exprimés en m3.

Désignation origine	2009	2010
Importation de SDE EXPLOITATION INTERCONNEXIONS	1 982	3 935
Importation de SIAEP NOYAL-PONTIVY - CLEGUEREC	36 123	22 499
<b>Total</b>	<b>38 105</b>	<b>26 434</b>

## 8.1.5 Le rendement du réseau

### 8.1.5.1 Période d'extraction des données

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 15/11/2010 (368 jours)

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période.

### 8.1.5.2 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) \* 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2009	2010
Volume eau potable consommé autorisé	1 386 571	1 378 142
Volume eau potable vendu en gros	762 369	684 523
Volume eau potable produit	2 288 641	2 172 283
Volume eau potable acheté en gros	39 490	24 935
Rendement du réseau de distribution	92,3%	93,9%
Evolution N / N-1	-	+2

### 8.1.5.3 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / jour calculé sur l'année civile

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros

Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2009	2010
Volume eau potable mis en distribution	1 565 762	1 512 695
Volume eau potable consommé autorisé	1 386 571	1 378 142
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	170	171
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	2,81	2,13
Evolution N / N-1	-	-24,20 %

### 8.1.5.4 Rendement spécifique : rendement primaire

Rendement primaire = volume consommé/ volume mis en distribution (définition DDTM) calculés sur la période d'extraction des données

Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2009	2010
Volume consommé	1 377 291	1 371 207
Volume mis en distribution	1 565 762	1 512 696
Rendement primaire	88 %	91 %
Evolution N / N-1	-	+3

## 8.1.5.5 Indice linéaire de pertes spécifique

$Ilp = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}) / \text{jour} / \text{Km de réseau hors branchement calculés sur la période d'extraction des données}$

$Ilc = \text{volume consommé} / \text{jour} / \text{Km de réseau hors branchement calculés sur la période d'extraction des données}$

Désignation	2009	2010
Volume mis en distribution	1 565 762	1 512 696
Volume consommé	1 377 291	1 371 207
Nombre de jours de facturation	373	368
Longueur du réseau (en ml)	171	172
Ilp (en m3/j/Km)	2,9	2,2
Ilc (en m3/j/Km)	21,6	21,7

Chiffres guides exprimés en m3/jour/km de réseau (Extrait de : Etude Inter Agence)

Classement des réseaux			
Valeur Ilc	< 10	10 < Ilc < 30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi rural	Urbain

Classement des indices linéaires de pertes			
Catégorie de réseau	Rural	Semi rural	Urbain
Ilp Bon	< 1.5	< 3	< 7
Ilp Acceptable	< 2.5	< 5	< 10
Ilp Médiocre	2.5 < Ilp < 4	5 < Ilp < 8	10 < Ilp < 15
Ilp mauvais	> 4	> 8	> 15

## 8.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

### 8.2.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2009	2010
Consommation d'énergie électrique en kWh	1 387 695	1 248 671
Evolution N / N-1		-10,02 %

### 8.2.2 Consommation d'énergie électrique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 15 kW

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m3	kWh/m3
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Station de production/traitement	940 588	1 738 776	0,54
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	Station de production/traitement	4 875	115 862	0,04
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	Station de production/traitement	7 580	289 205	0,03

## 8.3 LES PRODUITS DE TRAITEMENT

### 8.3.1 Les consommations annuelles

Nom de l'installation	Filière de traitement	Produit	Quantité annuelle consommée	unité
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	Eau	Carbonate calcium	27 815	Kg
	Eau	Eau de Javel	2 664	Kg
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	Eau	Carbonate calcium	5 238	Kg
	Eau	Eau de Javel	929	Kg
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Eau	Anhydride carbonique	48 700	Kg
	Eau	Chaux éteinte	60 776	Kg
	Eau	Chlore	282	Kg
	Eau	Chlorite de sodium	3 290	Kg
	Eau	Eau de Javel	0	Kg
	Eau	Hypochlorite de calcium	5 387	Kg
	Eau	Poly cation poudre	52	Kg
	Eau	Sel d'alumine pré-polymère liquide	2 166	Kg
	Eau	Sulfate d'alumine	111 606	Kg

## 8.4 LES PRODUCTIONS DE TERRE DE DECANTATION

Production de terre de décantation par installation

Installation	2009	2010
Usine AEP LE DEVERSOIR	35 545 m3	39 152 m3

Les terres de décantation issues du flottateur et les eaux de lavage des filtres à sable de la station du Déversoir sont directement transférées à la station d'épuration du Signan par le réseau d'assainissement.

Dans le cadre du marché d'amélioration des équipements, un débitmètre a été posé sur la canalisation de refoulement des boues vers le réseau d'assainissement. Ce débitmètre permet de comptabiliser les volumes transférés vers le réseau d'assainissement.

## 9 LA QUALITE DU PRODUIT

### 9.1 GENERALITES

Synthèse qualitative de l'eau mise en distribution :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	78	78	100,0
Physico-chimique	84	81	96,4
Nombre total d'échantillons	<b>86</b>	<b>83</b>	<b>96,5</b>
Surveillance de l'exploitant			
Physico-chimique	12	12	100,0
Nombre total d'échantillons	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>100,0</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>96,9</b>

#### CAPTAGE DE PIERRE FENDUE

☐ Qualité de l'eau traitée :

Paramètres	Mini	Maxi	Moyenne	Limite et/ou référence de qualité
pH (Unité pH)	7,2	7.7	7.4	6,5 < < 9
TAC (°F)	5°	9°	7°	--
Fer (mg/l)	0	0.025	0.02	0,2
Manganèse (µg/l)	10	25	15	50
Chlore libre (mg/l)	0.2	0.6	0.4	--
Aluminium (mg/l)	0.04	0.12	0.05	0,2
THM (µg/l)	14	16		100
COT (mg/l)	0,8	0,9		2
Nitrates (mg/l)	31	36	32	50

☐ Appareil sur site :

- 1 turbidimètre en eau traitée
- 1 analyseur de chlore en eau traitée

☐ Commentaires :

Bonne qualité physico-chimique de l'eau refoulée.

L'analyseur de chlore en eau traitée assure une sécurisation de la désinfection mais une régulation par rapport au débit fluctuant d'entrée permettrait de maintenir une dose de désinfectant suffisante ⇒ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**

La chloration existante a été placée en amont des filtres assurant une oxydation plus réactive envers le manganèse et fer.

La mise en place d'un turbidimètre permettrait de s'affranchir de toute variation de turbidité en eau brute et d'avertir rapidement les exploitants. ⇒ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**

Aucun dépassement en pesticides n'a été enregistré en 2010.

Une vidange une fois par an de la cuve de javel sera nécessaire afin de limiter tout risque de désamorçage de la pompe de javel.

## CAPTAGE TREVELIN

- Qualité de l'eau traitée :

Paramètres	Mini	Maxi	Moyenne	Limite et/ou référence de qualité
pH (Unité pH)	7.5	8.0	7,9	6,5 < < 9
TAC (°F)	5,5°	8°	6°	--
Nitrates (mg/l)	28	36	32	50
COT (mg/l)	0,9	1		2
Fer (mg/l)	0.01	0.04	0.010	0,2
Chlore libre (mg/l)	0.2	0.4	0.4	--
Aluminium (mg/l)	0.02	0.17	0.08	0,2
THM (µg/l)	-	16		100
Manganèse (µg/l)	10	25	17	50

- Appareil sur site :
  - 2 débitmètres (entrée + sortie)
  - 1 analyseur de chlore sécurisant l'installation
  - 1 turbidimètre en eau brute.
- Commentaires :

Les critères de potabilité ont été respectés tout au long de l'année.

Une modification de l'arrivée d'eau dans le filtre à neutralite a permis d'obtenir une meilleure reminéralisation grâce à la réduction du dégazage du CO2 libre. (Cet apport d'eau brute dans le filtre se déversant sur une hauteur moins importante, engendre un dégazage naturel du CO2 libre restreint) Le matériau filtrant utilisé pour remplacer la neutralite est désormais le carbonate de calcium terrestre de granulométrie 1,5/2,5. Plus dense que celle-ci, il permet une meilleure filtration et un remplissage plus important.

La pose d'un turbidimètre en eau distribuée assurerait la bonne marche de la filtration depuis la modification du plancher filtrant (changement buselures, implantation gravier + sable) s'avérant efficace lors de fortes pluies ⇒ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**

Aucun dépassement de pesticides en 2010.

Une régulation de chlore sécuriserait l'eau distribuée ⇒ **PROJET D'AMELIORATION PROPOSE A LA VILLE DE PONTIVY**

## STATION DE TRAITEMENT DU DEVERSOIR CEB

- Suivi de la qualité de l'eau traitée :

Paramètres	Mini	Maxi	Moyenne	Limite et/ou référence de qualité
<b>Titre Alcalimétrique Complet (°F)</b>	5°	6.5°	5°	
<b>pH</b>	7.5	8.7	8.1	6,5 < < 9
<b>Chlore libre (mg/l)</b>	1	1.4	1.2	--
<b>Aluminium (mg/l)</b>	0.02	0.06	0.04	0,2
<b>Fer (mg/l)</b>	0.02	0.08	0.04	0,2
<b>Manganèse (µg/l)</b>	12	35	20	50
<b>Pesticides (µg/l)</b>	-	< 0.1	-	0,1
<b>Carbone organique total (COT) (mg/l)</b>	1,5	2,7	1,85	2
<b>Trihalométhane (THM) (µg/l)</b>	4	30	22	100
<b>Nitrates (mg/l)</b>	20	29	27	50

- Appareils sur site :

- 3 pH-mètres : eau flottée + traitée + filtrée
- 3 turbidimètres : eau brute+eau flottée + traitée
- 1 analyseur d'hydrocarbure : eau brute
- 1 analyseur matière organique. CT200 : eau brute
- 1 filtertrack en eau filtrée
- 1 détecteur d'ozone
- 1 analyseur chlore : eau traitée
- 1 spectrophotomètre DR 4000 au laboratoire

- Taux de traitement :

L'automatisation du coagulant ajustant le dosage de Sulfate d'Alumine / la matière organique aidée d'une injection continue d'Aqualenc en eau froide permet d'appréhender toutes variations de la qualité de l'eau brute.

L'hypochlorite de calcium en poudre donne entière satisfaction sur cette usine et a fortement minimisé l'usage de chlore gaz (prévoir la reprise par Gazechim des bouteilles de chlore excédentaires). A terme, il ne reste que 3 bouteilles de chlore pour l'utilisation du bioxyde de chlore sur les filtres pour oxyder le manganèse.

Le recyclage des eaux de lavages de filtres s'avère efficace limitant ainsi l'impact environnemental.

Le renouvellement de la pressurisation permettra une meilleure clarification de l'eau flottée d'où un gain sur les lavages de filtres.

Dans le cadre du renouvellement, un bac de préparation va être installé en lieu et place du vieux bac de KMnO4 ; Il servira à l'envoi occasionnel de produits tels que KMnO4, CuSO4, charbon actif...

- Commentaires sur les paramètres de l'eau traitée :

La qualité de l'eau refoulée, sécurisée par les analyseurs (turbidimètre, analyseur chlore, Ph-mètre) a été de bonne qualité :

- COT :

Le paramètre est un bon indicateur de la teneur en matières organiques présente dans l'eau.

Depuis le 25 décembre 2003, date d'application du nouveau code de la santé publique, la valeur la plus proche possible de la référence de qualité de 2 mg/l devra être atteinte, en eau traitée.

Les teneurs en COT sur l'eau traitée du Déversoir peuvent être supérieures à 2 mg/l ; ces dépassements sont à relativiser par rapport aux valeurs présentes en eau brute (maxi atteint cette année 6). Il est toutefois important d'envisager la création d'une étape d'affinage supplémentaire sur ce site afin de garantir cette référence de qualité (filtres à charbon actif en grain, carboflux ou membranes). De plus, la double floculation (Sulfate + Aqualenc) en hiver est fortement maintenue lorsque la température de l'eau descend < à 10 °C.

De plus, l'usine se doit de limiter le résiduel de manganèse par ajout de bioxyde de chlore sur les filtres à sable formant malheureusement des chlorites souvent hors norme. L'augmentation de pH > 8 sur les filtres limiterait son usage voire l'arrêt complet du générateur de bioxyde. Mais des problèmes de résiduel d'aluminium peuvent apparaître : des essais sont à prévoir par l'ajout de KMnO<sub>4</sub>, d'Aqualenc durant les périodes où le Mn est le plus présent.

- THM :

Les trihalométhanes (THM) sont formés par action du chlore sur la matière organique (COT).

Le point de contrôle des THM cité dans le nouveau code de la santé publique est le point de mise en distribution.

Ce paramètre est obtenu en réalisant la somme des teneurs en chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et en dichloromonobromométhane.

Depuis le 25 décembre 2008, ce seuil est ramené à 100 µg/l.

Avec un maximum de 55 µg/l ponctuel, la station de traitement du Déversoir respecte déjà largement la limite de qualité fixée à 100 µg/l.

- Les autres paramètres (aluminium, fer et manganèse) respectent les critères de potabilité :

- Oxydation du manganèse sur les filtres à sable.

Le bioxyde de chlore ne pouvant pas être arrêté ou remplacé sur les filtres à sable, les agents d'usine sont dans l'obligation de déterminer la teneur en Mn en eau brute quotidiennement afin d'optimiser son dosage afin de s'affranchir de tout dépassement en chlorite/chlorate. La mise en place d'un analyseur de bioxyde résiduel en sortie filtre permettrait de gérer au mieux le dosage de celui-ci.

## OU

L'implantation d'un sable type Mangagran aurait pour but de piéger le manganèse arrivant sur filtres par catalyse et permettrait un ajout simple d'oxydant (HTH ou Cl<sub>2</sub> gaz) pour préserver l'efficacité du sable mis en place. L'arrêt du bioxyde serait prévu et limiterait les risques de dépassements de chlorites/chlorates.

Possibilité de dopage des filtres en KMnO<sub>4</sub> afin d'ensemencer les filtres (Etude à prévoir)

## OU

Essais futurs d'injection d'aqualenc en amont des filtres + dosage mini de chlore (milieu oxydant).

## 9.2 L'EAU BRUTE

Synthèse quantitative de l'eau brute :

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'analyses
<b>Contrôle sanitaire</b>	
Bactériologique	16
Physico-chimique	33
Nombre total d'échantillons	<b>33</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>	
Physico-chimique	161
Nombre total d'échantillons	<b>161</b>
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>194</b>

### CAPTAGE DE PIERRE FENDUE

- Qualité de l'eau brute :

Paramètres	Mini	Maxi
pH (Unité pH)	5,6	5.8
TAC (°F)	0.5°	0.8°
Fer (mg/l)	0.05	0.25
Manganèse (µg/l)	25	45
Turbidité (NTU)	0.2	2,5
Aluminium (mg/l)	0.07	0.15
Nitrates (mg/l)	28	36

- Commentaires :

Qualité d'eau satisfaisante à l'exception de la teneur en manganèse pouvant excéder 0,05 mg/l et d'une faible minéralisation (pH et TAC bas) classique pour une eau superficielle bretonne.

Turbidité en eau brute à surveiller lors d'évènements pluvieux ainsi que les fluctuations de débit.

La filtration est assurée sur du carbonate de calcium d'une granulométrie 1,5/2,5 et une couche de sable permettant de bloquer toute présence d'ASR.

Un turbidimètre en eau brute permettrait de surveiller toute éventualité de dégradation de l'eau.

### CAPTAGE TREVELIN

- Qualité de l'eau brute :

Paramètres	Mini	Maxi
pH (Unité pH)	5.4	5.6
TAC (°F)	0.8°	1,1°
COT (mg/l)	0,8	1,2
Fer (µg/l)	20	45
Manganèse (µg/l)	15	40
Turbidité (NTU)	0.15	2,5
Aluminium (mg/l)	0.18	0.220
Nitrates (mg/l)	27	35

☐ Commentaires :

La qualité de l'eau brute de ce captage est satisfaisante.

La conduite d'amenée d'eau brute est fragile et son renouvellement serait à envisager.

L'utilisation du carbonate de calcium terrestre en remplacement de la neutralite s'est déroulé courant 2010 et n'a procuré aucun changement majeur si ce n'est un lavage plus conséquent.

Le prolongement de la conduite d'exhaure afin de limiter les pertes de CO<sub>2</sub>, a permis d'obtenir une minéralisation finale autour de 6F.

## STATION DE TRAITEMENT DU DEVERSOIR CEB

☐ Suivi de la qualité de l'eau brute pompée :

Paramètres	Mini	Maxi
Titre Alcalimétrique Complet (°F)	1.5°	2,5
Température (°C)	4°	20°
pH	6.85	7.25
Ammoniaque (mg/l)	0.05	0.15
Nitrates (mg/l)	21	28
Carbone Organique Total (mg/l)	3,7	6
Pesticides (µg/l)	-	< 0.1
Manganèse (µg/l)	35	80
Fer (µg/l)	200	650

☐ Commentaires sur les paramètres de l'eau brute :

La qualité de l'eau brute alimentant la station du Déversoir reflète une eau de bonne qualité physico-chimique qui n'évolue guère au fil des années :

- Stabilité des COT et des nitrates.
- Pas ou peu de présence de pesticides.

Aussi, la teneur en manganèse en eau brute oblige toujours à une oxydation par le bioxyde de chlore sur les filtres à sable (teneur en chlorite élevée) aidée par une élévation du pH (maxi = 7,2) par ajout d'incuits de chaux. (Etude de faisabilité au KMnO<sub>4</sub>)

L'Aqualenc a été utilisé lorsque la température de l'eau brute descendait inférieure à 10° C afin de faire face rapidement à une meilleure floculation.

Il est à noter également l'absence de glyphosate et AMPA lors des prélèvements effectués en 2010. Des mesures de µcystines ont confirmé des valeurs < au seuil de détection (< 0,25 µg/l). Une présence d'algues courant Juin entraînait des colmatages de filtres à sable ce qui a été enrayeré par une injection de CuSO<sub>4</sub> durant le phénomène (10 jrs).

## 9.3 L'EAU DISTRIBUEE

### 9.3.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau distribuée :

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	62	62	100,0
Physico-chimique	68	65	95,6
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>70</b>	<b>67</b>	<b>95,7</b>

## 9.3.2 Détails des non-conformités

Non conformités sur des paramètres physico-chimiques :

Paramètres	Date	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Bromates	8/7/2010	µg/l	/10	11,00	HOPITAL LOCAL N°1
Bromates	8/7/2010	µg/l	/10	13,00	ECOLE LANGEVIN
Nickel	16/9/2010	µg/l	/20	52,00	CENTRE AUTO PARKING INTERMARCHÉ

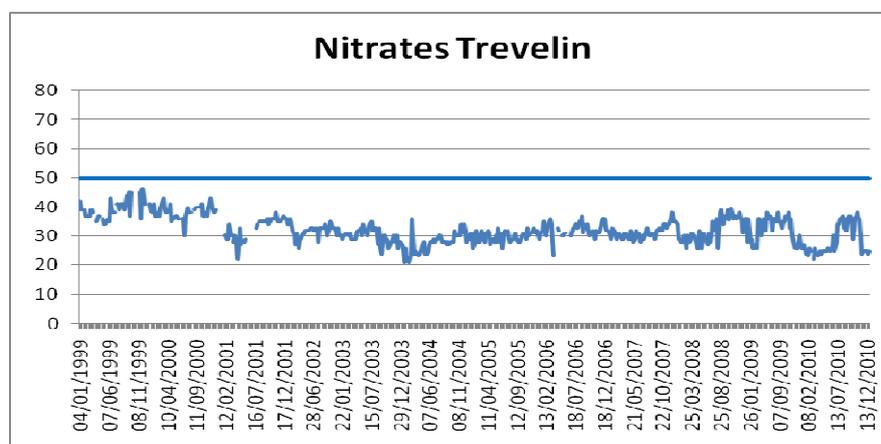
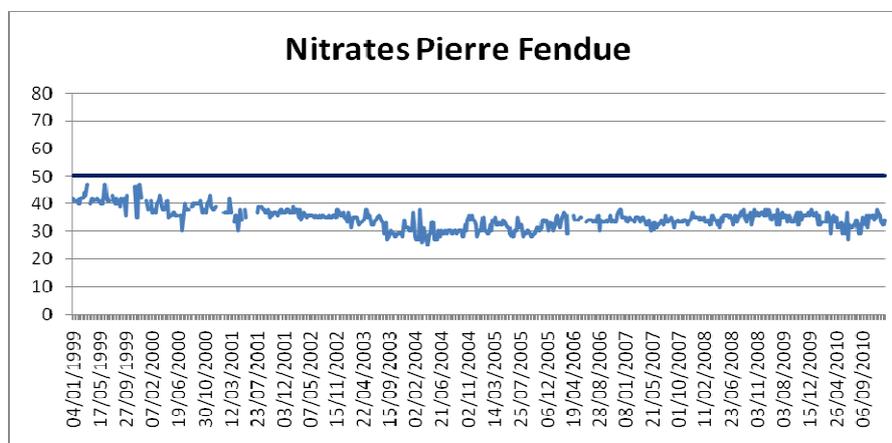
### Commentaires :

- La détection de bromates dans les réseaux a été observée durant le mois de juillet. Ceci est un évènement ponctuel et résulte de la conjugaison de :
  - Température de l'eau du Blavet
  - Présence de bromates dans le Blavet
  - Nécessité d'augmenter l'ozonation compte-tenu de la présence de micro-algues dans le Blavet afin de garantir les qualités organoleptiques de l'eau traitée (goût, odeur)
- La détection de nickel n'a pas été confirmée lors de la contre-analyse.

## 9.4 SUIVI SPECIFIQUE DES PARAMETRES

### 9.4.1 Nitrates

#### Eau Brute





## 10 LES OPERATIONS REALISEES PAR SAUR

### 10.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

Le bilan ci-dessous concerne la totalité des interventions sur le patrimoine, au cours de l'année civile écoulée. Il comprend la totalité des interventions, au titre des différentes clauses possibles, garantie, programme ou compte (ou fonds). Selon les clauses contractuelles applicables, le suivi détaillé des interventions au titre des programmes et compte (ou fonds) figure dans les chapitres suivants. Pour ce qui concerne les interventions au titre de la garantie, il s'obtient par déduction. Le montant des dépenses au titre de la garantie, le cas échéant, est indiqué dans le dernier paragraphe de cette partie.

#### 10.1.1 Stations et ouvrages

##### 10.1.1.1 La maintenance des équipements

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

#### Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Comptage Saint Michel Cne LE SOURN	Compteur export Vers LE SOURN	01/02/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY	Débitmètre ABB magmaster	01/07/2010	Préventif	Modification de plage des débits sur débitmètre
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Armoire électrique intérieure	14/01/2010	Préventif	Modification paramétrage automate et télésurveillance
	Armoire électrique intérieure	12/03/2010	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
	Débitmètre TREVELIN	03/03/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Groupe électrogène de secours	08/04/2010	Préventif	Entretien préventif du groupe électrogène
	Télésurveillance	26/05/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Télésurveillance	21/06/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
RE RONGOET Cne LE SOURN	Armoire électrique intérieure	12/03/2010	Préventif	Réfection et modification de la ventilation du local électrique
	Automate	11/05/2010	Curatif	Modification paramétrage automate et essais
	Télésurveillance	23/02/2010	Curatif	Remplacement embase défectueuse et essais
RE SAINT NIEL Cne PONTIVY	Débitmètre ABB magmaster	01/02/2010	Préventif	Contrôle du paramétrage du compteur sortie
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	Armoire électrique 3 portes	08/02/2010	Curatif	Mise en place d'une résistance de chauffage dans l'armoire pour éviter condensation et essais
	Débitmètre EB	23/03/2010	Préventif	Remplacement électronique du débitmètre et essais
	Pompe de javel n°1	05/11/2010	Curatif	Remplacement de la canne d'injection javel et essais et sondes analyseur
	Télésurveillance	11/02/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	Automate	24/02/2010	Curatif	Changement de la pile d'automate et essais
	Tuyauterie	05/05/2010	Préventif	Modification du tuyau arrivée d'eau brute (passage en tuyau inox)
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Analyseur de chlore ET	29/09/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Armoire	26/08/2010	Préventif	Contrôle avec caméra infrarouge de l'installation électrique
	Automate réactif	11/05/2010	Préventif	Modification du paramétrage et essais
	Bac de chlorite	05/02/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Chloromètre chlore seul	05/02/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
	Coffret déporté dégrilleur	11/03/2010	Préventif	Mise en conformité suite à rapport de contrôle réglementaire
	Compresseur pressurisation N°1	28/07/2010	Préventif	Entretien préventif du compresseur
	Compresseur pressurisation N°2	20/07/2010	Préventif	Entretien préventif du compresseur
	Destructeur d'ozone	05/02/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Générateur bioxyde de chlore	07/05/2010	Curatif	Remplacement électrovanne sur la chloration HTH et remise en service
	Groupe électrogène	22/03/2010	Curatif	Changement des courroies du groupe électrogène
	Groupe électrogène	13/04/2010	Préventif	Entretien préventif du groupe électrogène
	Groupe électrogène	03/12/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Ordinateur PC supervision	27/05/2010	Préventif	Rajout des valeurs de chloration de 3 châteaux d'eau sur la supervision, contrôle et essais.
	Pompe ST Niel n°1	08/12/2010	Curatif	Remplacement des joints au niveau aspiration des 2 pompes et essais
	Pompe doseuse chlorite	05/02/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Robinetterie pressurisation	16/11/2010	Curatif	Remplacement des 2 vannes de vidange des flottateurs et essais
	Serrurerie générale	13/07/2010	Curatif	Remplacement de la serrure DENY du portail accès poids lourd et essais
	Compresseurs et surpresseurs	13/07/2010	Préventif	Entretien annuel des compresseurs et surpresseurs du site
	Télésurveillance	22/10/2010	Curatif	Remise en état de fonctionnement
	Tuyauterie générale	25/11/2010	Curatif	Réparation fuite sur réseau air service et essais

## Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY	Tuyauterie refoulement et TP cuve	27/04/2010	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
	Vanne DN150	07/09/2010	Préventif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Débitmètre enterré	11/05/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Tuyauterie refoulement et TP cuve	27/04/2010	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
RE RONGOET Cne LE SOURN	Débitmètre arrivée Pierre fendue	16/04/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Echelles cuves	06/12/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Tuyauterie alimentation déversoir et pierre Fendue	07/12/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
RE SAINT NIEL Cne PONTIVY	Tuyauterie refoulement et TP cuve	29/06/2010	Curatif	Programme	Renouvellement de l'équipement
	Vanne vidange DN150	17/05/2010	Préventif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	Pompe de javel n°1	15/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe de javel n°2	15/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe permanganate	15/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Sortie vers RONGOET	23/03/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DE TREVILIN Cne CLEGUEREC	Pompe javel N°1	16/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe javel N°2	16/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe permanganate N°1	16/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
	Pompe permanganate N°2	17/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Agitateur n°1	17/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Agitateur n°3	18/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Agitateur n°4	18/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Clapets reprise KEROUSSE(2)	21/07/2010	Préventif	Garantie	Renouvellement de l'équipement
	Clapets reprise ST NIEL (2)	23/06/2010	Préventif	Garantie	Renouvellement de l'équipement
	Pompe Kerousse n°1	10/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe Kerousse n°2	10/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe ST Niel n°1	09/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe St Niel n°2	09/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe chaux eaux brute	12/01/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe chaux filtre	05/01/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe d'échantillonnage eau brute	05/01/2010	Curatif	Garantie	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe d'échantillonnage OZONE	23/02/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe doseuse N°1	15/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
	Pompe doseuse N°2	15/09/2010	Préventif	Programme	Renouvellement total de l'équipement
Pompe N°1 SATURATEUR	30/11/2010	Curatif	Programme	Renouvellement total de l'équipement	

## 10.1.2 Réseaux et branchements

### 10.1.2.1 Réseaux

Type d'intervention	2010
Casses et fuites sur conduite	10
Fuite sur branchement	19
Fuite sur équipement	1

### 10.1.2.2 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	703
20 mm	30
25 mm	0
30 mm	0
40 mm	9
50 mm	2
> 50 mm	13
Total	757

## 10.2 TACHES D'EXPLOITATION

### 10.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

Date de lavage	Commune	Site	Volume (lavage en m <sup>3</sup> )
18/01/2010	CLEGUEREC	Réservoir semi-enterrée Trévelin	150
18/01/2010	LE SOURN	Bâches eau traitée La Pierre Fendue	70
19/01/2010	PONTIVY	Réservoir semi-enterré Kerjalotte	1000
19/01/2010	PONTIVY	Réservoir sur tour Kerjalotte	300
09/04/2010	CLEGUEREC	Bâche de l'Usine du Mangoer	450
07/05/2010	CLEGUEREC	Réservoir de Bot er Moët	2000
15/11/2010	PONTIVY	Bâche de reprise station du Déversoir	400
10/12/2010	LE SOURN	Réservoir RONGOET	2000

### 10.2.2 Travaux de recherche de fuites

En 2010, 153 heures passées en recherche de fuites, contrôle et inspection des réseaux dont 45 heures avec matériel spécifique (prélocalisation, corrélateur acoustique et triphone).

### 10.2.3 Interventions pour tiers

date	Libellé Installation Principale	Description
11/01/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES
21/01/2010	STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES
26/01/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES SOGETREL.
02/02/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES
16/02/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES SOGETREL.
03/03/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	ouverture des portes pour BOUYGUES
04/03/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	ouverture des portes pour SFR
14/04/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES SA HUOU
09/06/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES P/ETS GRAGNIOU
16/06/2010	RE SAINT NIEL Cne PONTIVY	ouverture réservoir pour SPIE
08/07/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE DES PORTES SOGETREL.
28/07/2010	RE SAINT NIEL Cne PONTIVY	OUVERTURE POUR ORANGE
24/08/2010	STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	VISITE ARS
03/09/2010	RE SAINT NIEL Cne PONTIVY	OUVERTURE POUR LA SPIE
29/09/2010	RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY	visite ville de PONTIVY
28/10/2010	STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	VISITE ars le 14/12/2010 à 10 H.
19/11/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE POUR graniou + sogetrel + axione
24/11/2010	RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY	OUVERTURE POUR TDF
29/11/2010	STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	RDV IRH AU DEVERSOIR POUR PRELEVEMENT AU GUILY
02/12/2010	RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	OUVERTURE POUR SOGETREL + SYSCOM
14/12/2010	STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	VISITE ARS
14/12/2010	STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	VISITE ARS

### 10.2.4 Etudes et avant-projets

Sans objet pour l'exercice concerné

## 10.2.5 Contrôles réglementaires

### 10.2.5.1 Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Comptage Le Perdit Cne PONTIVY	14/06/2010	Armoire Electrique	Visite de contrôle réglementaire électrique sur l'ensemble des installations du contrat devant être vérifiées.

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

Contrôles pour mise en conformité électrique sur l'ensemble des installations de la collectivité par la SOCOTEC.

## 10.3 PROGRAMME CONTRACTUEL

### 10.3.1 Programme d'investissements

Sans objet.

### 10.3.2 Programme de renouvellement

Le détail de ce chapitre est présenté en Annexe.

## 10.4 FONDS CONTRACTUEL DE RENOUVELLEMENT

Sans objet.

## 10.5 GARANTIE POUR CONTINUITÉ DE SERVICE

Pour l'exercice de l'année 2010, les dépenses au titre de la Garantie pour continuité de service sont de :

Equipements : 24975,66 euros.

Le détail de ses interventions figure dans les chapitres précédents.

## 11 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

### 11.1 SUR LES STATIONS

#### 11.1.1 Nouveaux aménagements et renforcements

##### 11.1.1.1 Travaux réalisés par une tierce entreprise

Sans objet pour l'exercice concernant

##### 11.1.1.2 Travaux réalisés par l'exploitant

Sans objet pour l'exercice concernant

#### 11.1.2 Nouvelles installations

Sans objet pour l'exercice concernant

### 11.2 SUR LES RESERVOIRS

#### 11.2.1 Nouveaux aménagements et renforcements

Un programme de réhabilitation des réservoirs a démarré en 2009.  
L'ensemble des réservoirs a été réhabilité

Les réservoirs de KEROUSSE et SAINT NIEL ont été réhabilités en 2010 (cf faits marquants)

#### 11.2.2 Nouvelles installations

*Sans objet pour l'exercice concerné.*

### 11.3 SUR LE RESEAU

#### EXTENSION

Date	Commune	Lieu	Diam.	Nature	Linéaire	Plan
20-janv-10	Pontivy	Allée des Noisetiers	140	PVC	90	Non
20-janv-10	Pontivy	Allée des Noisetiers	110	PVC	4	Non
20-janv-10	Pontivy	Allée des Noisetiers	63	PVC	101	Non
15-nov-10	Pontivy	Lot Napoleon (Rue des primevères)	140	PVC	115	Non
15-nov-10	Pontivy	Lot Napoleon (Rue des primevères)	63	PVC	61	Non
2 février 2010	Pontivy	Impasse des Frères Le Cornec	140	PVC	55	Non
<b>Total</b>					<b>426</b>	

**Un compteur général a été positionné sur l'alimentation desservant le lotissement Napoléon.**

## RENOUVELLEMENT

Date	Commune	Lieu	Diam.	Nature	Linéaire	Plan
01-févr-10	Pontivy	Rue du Meunier	63	PVC	242	Oui
02-févr-10	Pontivy	Rue des Frères Le Cornec	110	PVC	720	Non
02-févr-10	Pontivy	Rue des Frères Le Cornec	90	PVC	80	Non
02-févr-10	Pontivy	Rue des Frères Le Cornec	50	PEHD	70	Non
23-mars-10	Pontivy	Rue Edouard Branly	200	fonte	650	Non
23-mars-10	Pontivy	Rue Edouard Branly	63	PVC	160	Non
06-avr-10	Pontivy	Rue de St Niel	150	fonte	40	Non
06-avr-10	Pontivy	Rue de St Niel	90	PVC	254	Non
06-avr-10	Pontivy	Rue du Pigeon Blanc	150	fonte	285	Non
29-avr-10	Pontivy	Rue Claude Bernard/Faraday	140	PVC	340	Non
25-mai-10	Pontivy	Face Pont Kennedy	200	Fonte	40	Non
25-mai-10	Pontivy	Face Pont Kennedy	110	PVC	35	Non
25-mai-10	Pontivy	Face Pont Kennedy	110	PVC	35	Non
16-juin-10	Pontivy	Rue Charle Le Tellier	200	Fonte	410	Non
24-juin-10	Pontivy	Parc en Glías	63	Fonte	175	Non
05-juil-10	Pontivy	Rue Blaise Pascal	150	Fonte	380	Non
05-juil-10	Pontivy	Rue Blaise Pascal	100	Fonte	392	Non
09-juil-10	Pontivy	Rue Rosa Park	63	PVC	96	Non
21-juil-10	Pontivy	Cité du Plessis	63	PVC	155	Non
23-juil-10	Pontivy	Rue de Kernevé	63	PVC	230	Non
07-nov-10	Pontivy	Ker eostin	90	PVC	433	Non
01-oct-10	Pontivy	Kernaud	90	PVC	150	Non
13-oct-10	Pontivy	Treviol	150	Fonte	250	Non
15-oct-10	Pontivy	Village de La haie	150	Fonte	200	Non
<b>Total</b>					<b>5822</b>	

### Liste des Branchements en plomb renouvelés en 2010 et des branchements restant à renouveler :

Adresse	Numero	Nombre
<b>office HLM Quai du Plessis</b>	1(prévu repris prog 2009 en cours)	repris en 2010
rue des Déportés	.27.34.53	3
rue j Guidard	30	1
<b>découverts lors des renouvellements de compteur</b>		
rue jean pierre calloch	1	1
rue de la plage	10	1
rue du 2eme chasseurs	12	1
rue du Pont	21	1
jeff Le penven	3, 5	2
rue de la Fontaine	58	1
	<b>TOTAL:</b>	<b>11</b>

## 12 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

### 12.1 LE CARE

CEB

29/04/2011

#### COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION ANNEE 2010

(en application du décret du 14 mars 2005)

#### GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région OUEST  
Centre CEB  
Département MORBIHAN  
Collectivité CIE DES EAUX DU BLAVET-EAU

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2009	Année 2010	Ecart en KEur
<b>PRODUITS</b>		<b>2 675,5</b>	<b>2 565,8</b>	<b>-109,8</b>
Exploitation du service		1 454,6	1 425,3	
Collectivités et autres organismes publics		1 126,8	1 095,9	
Travaux attribués à titre exclusif		74,1	35,0	
Produits accessoires		20,0	9,6	
<b>CHARGES</b>		<b>2 355,0</b>	<b>2 372,3</b>	<b>17,3</b>
Personnel		337,3	279,3	
Energie électrique		88,1	84,2	
Achats d'eau		20,4	18,9	
Produits de traitement		47,2	48,9	
Analyses		25,6	35,8	
Sous-traitance, matières et fournitures		187,6	249,4	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		14,9	21,5	
Autres dépenses d'exploitation		130,2	156,4	
- Télécommunications, poste et télégestion		12,9	14,1	
- Engins et véhicules		25,9	23,4	
- Informatique		20,0	17,6	
- Assurances		4,1	3,5	
- Locaux		57,3	52,4	
- Divers		10,0	45,4	
Contribution des services centraux et recherche		101,6	95,7	
Collectivités et autres organismes publics		1 126,8	1 095,9	
- Part collectivité		926,8	918,9	
- Autres organismes publics		200,0	177,0	
Charges relatives aux renouvellements		143,5	160,7	
- Pour garantie de continuité du service		47,4	42,3	
- Programme contractuel		96,1	118,4	
Charges relatives aux investissements contractuels		62,4	62,4	
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)		62,4	62,4	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé		31,5	33,6	
Charges relatives investissements du domaine privé		32,7	29,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		5,2	-0,1	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>320,6</b>	<b>193,5</b>	<b>-127,1</b>
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		106,9	64,5	
<b>RESULTAT</b>		<b>213,7</b>	<b>129,0</b>	<b>-84,7</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale, département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 124-021001-586700-01 2010120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 02/05/2011

#### Commentaires :

- L'augmentation des charges sur la sous-traitance et fournitures fait suite notamment à une importante campagne de renouvellement de compteurs.
- La forte augmentation de charges « Divers » indiquée dans la rubrique Autres dépenses d'exploitation correspond pour l'essentiel aux charges liées à l'opération de peinture réalisée à l'usine du déversoir.

## 12.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n°740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de CEB.

### MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

#### 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléguataire dans le cadre de son autocontrôle.

## 6. Sous Traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

## 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

## 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats
  - NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégué
  - Les primes dommages ouvrages
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.

- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

## 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

## 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

## 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

## 12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

## 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

#### 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

#### 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

#### **4) Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

#### **5) Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

#### **6) Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

## 13 SPECIMENS DE FACTURES

### 13.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-67 5

Vos Contacts :

**Accueil :** 2, Place René Cassin B.P. 70108  
56401 AURAY CEDEX  
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

**Téléphone :** 02 56 56 20 00  
Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 20h00

**Dépannage 24h/24 :** 02 56 56 20 09 (prix d'un appel local)

Gérez votre compte sur [www.ceb-service-des-eaux.fr](http://www.ceb-service-des-eaux.fr)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2011

**Courrier :** B.P. 70108  
56401 AURAY CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

□□

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**Ville PONTIVY**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	73,85 €	
Consommation TTC	229,15 €	soit 0,0019 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>303,00 €</b>	
	<b>303,00 €</b>	

CEB SNC au Capital de 15 000 € RCS Lorient B398109116 Siège Social 85, rue Roger le Cunff 56300 Pontivy TVA Intracommunautaire n°FR 19 398 109 116  
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement. Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PONTIVY	000226626	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	250,00 € HT	<b>263,75 € TTC</b>						
Abonnement part Communale		Année 2011					30,16	5,50
Abonnement part CEB		Année 2011					39,84	5,50
Consommation part Communale		Année 2011	1 à 30	30	0,8244	24,73		5,50
			31 à 100	70	0,7130	49,91		5,50
			101 à 120	20	0,7130	14,26		5,50
Consommation part CEB		Année 2011	1 à 30	30	0,6756	20,27		5,50
			31 à 120	90	0,7870	70,83		5,50

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	37,20 € HT	<b>39,25 € TTC</b>						
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		Année 2011		120	0,3100	37,20		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>303,00 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 287,20 €  
TVA sur les débits : 15,80 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.

Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 151,78 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 01/02/2011 au 01/12/2011.

Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2011	13,00 €
10/03/2011	13,00 €
10/04/2011	13,00 €
10/05/2011	13,00 €
10/06/2011	13,00 €
10/07/2011	13,00 €
10/08/2011	13,00 €
10/09/2011	13,00 €
10/10/2011	13,00 €
10/11/2011	13,00 €
<b>Total</b>	<b>130,00 €</b>

Vos références de prélèvement :

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Vos Contacts :

**Accueil :** 2, Place René Cassin B.P. 70108  
56401 AURAY CEDEX  
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

**Téléphone :** 02 56 56 20 00  
Du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 20h00

**Dépannage 24h/24 :** 02 56 56 20 09 (prix d'un appel local)

Gérez votre compte sur [www.ceb-service-des-eaux.fr](http://www.ceb-service-des-eaux.fr)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2010

**Courrier :** B.P. 70108  
56401 AURAY CEDEX

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

□□

**DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**NOM DU CLIENT**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**Ville PONTIVY**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	73,85 €	
Consommation TTC	227,88 €	soit 0,0019 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>301,73 €</b>	
	<b>301,73 €</b>	

CEB SNC au Capital de 15 000 € RCS Lorient B398109116 Siège Social 85, rue Roger le Cunff 56300 Pontivy TVA Intracommunautaire n°FR 19 398 109 116  
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
PONTIVY	000226626	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	250,00 € HT <b>263,75 € TTC</b>						
Abonnement part Communale	Année 2010					31,22	5,50
Abonnement part CEB	Année 2010					38,78	5,50
Consommation part Communale	Année 2010	1 à 30	30	0,8423	25,27		5,50
		31 à 100	70	0,7339	51,37		5,50
		101 à 120	20	0,7339	14,68		5,50
Consommation part CEB	Année 2010	1 à 30	30	0,6577	19,73		5,50
		31 à 120	90	0,7661	68,95		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	36,00 € HT <b>37,98 € TTC</b>						
	Année 2010		120	0,3000	36,00		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>301,73 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 286,00 €  
TVA sur les débits : 15,73 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vous avez opté pour le prélèvement périodique.

Vous trouverez ci-dessous votre calendrier de paiement d'un montant prévisionnel de 151,78 Euros, établi sur la base de votre facturation pour la période du 01/02/2011 au 01/12/2011.

Les acomptes payés seront déduits de votre facture définitive.

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
10/02/2011	13,00 €
10/03/2011	13,00 €
10/04/2011	13,00 €
10/05/2011	13,00 €
10/06/2011	13,00 €
10/07/2011	13,00 €
10/08/2011	13,00 €
10/09/2011	13,00 €
10/10/2011	13,00 €
10/11/2011	13,00 €
<b>Total</b>	<b>130,00 €</b>

Vos références de prélèvement :

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

## 14 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité : Biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour : Biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise : Biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléguataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- Les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- Opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon le plus près possible de la production pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : Ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : Ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : Rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...).

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat. Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

## 15 ANNEXES

### 15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Libellé Installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et type dans la marque	Date de mise en service
Accélérateur Rue des déportés à Stival Cne PONTIVY		Coffret Electrique	Sarel	15/01/2007
		Débitmètre DN100	Siemens FDK 083Z7706	15/01/2007
		Lot Robinetterie	Marque indéfinie	15/01/2007
		Lot Tuyauterie	Marque indéfinie	15/01/2007
		Pompe Stival	Flygt LHX 40-200/40	15/01/2007
		Télesurveillance	Wit Clip 5.1.2.0.	15/01/2007
	Vide cave	Marque indéfinie	15/01/2007	
Commune RESEAU PONTIVY		ABATTOIR GALLAIS CNE PONTIVY	Flostar	06/05/2010
		AMISEP Service Formation	Sensus AKWC	20/07/2006
		BESOIN RESEAU 5667	Marque indéfinie	01/01/2001
		BRETAGNE FRIGO CNE PONTIVY	Actaris Flostar M	30/05/2005
		CICAB BUREAU CNE PONTIVY DN20	Socam 410	15/06/2003
		CICAB CNE PONTIVY DN100	Schlumberger Woltex	01/01/2003
		CICAB USINE CNE PONTIVY DN20	Schlumberger 620	15/06/2003
		COBRAL CNE PONTIVY	Actaris Flostar M	09/08/2006
		DANDY SA CNE PONTIVY	Socam C100	15/06/1996
		DAVILAINE DN20	Socam SPX	15/06/1999
		DAVILAINE DN50	Socam WPVD	15/06/1999
		E. LECLERC Cne PONTIVY	Pont a mousson	01/09/2000
		FRANCE GRAS SA CNE PONTIVY	Actaris FLOSTAR	21/08/2006
		GENDARMERIE DN150 Cne PONTIVY	Actaris ISOFLO	23/04/2004
		GENDARMERIE DN40 Cne PONTIVY	Actaris ISOFLO	23/04/2004
		HOPITAL BUANDERIE DN 80	Actaris Flostar M	04/07/2006
		HOPITAL LOCAL DIALYSE PONTIVY	Socam SPX 410	01/01/1984
		HOPITAL NOUVEAU BATIMENT PONTIVY	Socam SPX 410	01/01/1984
		HOPITAL RUE DES 3 FERES CORNEC	Actaris Flostar M	24/05/2005
		IFMEC PASCO (centrale)	Socam 410	15/06/1995
		IFMEC PASCO (parpaing) DN40	Sensus	15/10/2006
		LE LAVANDIER CNE PONTIVY	Marque indéfinie	01/01/2001
		MULTISAC DN20	Socam SPX	15/06/1999
		MULTISAC DN50	Socam WPVD	15/06/1999
		ONNO CNE LE SOURN DN150	Actaris isoflo	19/09/2006
		ONNO CNE LE SOURN DN40	Actaris Isoflo	15/06/1995
		PI	Marque indéfinie	01/01/2007
		ROBICHON SA CNE ST THURIAU	Actaris Flostar M	09/08/2006
		SCI Concorde INTERMARCHÉ Cne PONTIVY	Actaris FLOSTAR M	27/05/2003
		SOCIETE LAITIERE ACTALYS (Bureaux)	Sensus	19/07/2010
		SOCIETE LAITIERE LACTALIS BEURRERIE	Flostar M	29/06/2010
		SOCIETE LAITIERE LACTALIS FROMAGERIE	Flostar ITRON	29/06/2010
		Stabilisateur de Pression	Marque indéfinie	01/01/2007
	STEF BRETAGNE SUD Cne PONTIVY	Actaris FLOSTAR M	30/05/2005	
	STEP SIGNAN Cne PONTIVY	Itron FLOSTAR M	15/06/2010	
	Vannes - BAC	Marque indéfinie	01/01/2007	
	Ventouse	Marque indéfinie	01/01/2007	
	Vidange - Purge	Marque indéfinie	01/01/2007	
Comptage Goheleve Cne PONTIVY		Compteur Export Vers MOUSTOIR REMUNGOL	Kent WO	15/06/1994
Comptage Kerponer Cne NOYAL PONTIVY		Débitmètre Import de NOYAL PONTIVY	Actaris Flostar M	28/01/2008
		Télesurveillance	Technolog PMAC	03/01/2011
Comptage Le Perdit Cne PONTIVY		Armoire Electrique	Marque indéfinie	20/04/2006
		Débitmètre Le Perdit	Marque indéfinie	20/04/2006
		Télesurveillance	Sofrel S50 R3	26/09/2007

Comptage Locqueltas Cne CLEGUEREC		Compteur Export Vers NOYAL PONTIVY	Marque indéfinie	01/01/1998
Comptage Malachappe Cne ST THURIAU		Compteur Export Vers MOUSTOIR REMUNGOL	Socam C100	15/06/2003
Comptage Plurit Cne LE SOURN		Compteur Export Vers LE SOURN	Socam WP	15/06/1992
Comptage Rongoet Cne LE SOURN		Compteur Export vers LE SOURN	Itron WOLTEX M	09/09/2010
		Stabilisateur de Pression	Bayard 300966BBCF/02544	29/03/2006
Comptage Rue de la Cascade Cne PONTIVY		Débitmètre	Marque indéfinie	12/08/2008
		Télesurveillance	Wit Clip	12/07/2008
Comptage Rue des Eglantines Cne PONTIVY		Débitmètre	Marque indéfinie	26/09/2007
		Télesurveillance	Wit Clip	26/09/2007
Comptage Rue Jeff Le Penven Cne PONTIVY		Télesurveillance	Wit Clip	26/09/2007
Comptage Saint Eloi Cne NEULLIAC		Exp St Eloi vers Noyal Pontivy	Actaris FlostarM	14/09/2005
		Imp St Eloi vers Noyal Pontivy	Actaris FlostarM	14/09/2005
Comptage Saint Michel Cne LE SOURN		Armoire Electrique	Marque indéfinie	15/01/1992
		Compteur export Vers LE SOURN	Actaris FLOSTAR M	15/06/1992
		Télesurveillance	Wit Clip	22/05/2008
Comptage Trehonin Cne LE SOURN		Compteur Export vers MOUSTOIR REMUNGOL	Itron FLOSTAR M	09/09/2010
CS OCTROI - Rue 2eme Chasseur Cne PONTIVY		Débitmètre	Marque indéfinie	04/03/2006
		Télesurveillance	Sofrel Telbox	04/03/2006
Export Echantillon Rte de Persquen Cne PONTIVY		Compteur Export vers MALGUENAC	Invensys	21/12/2010
RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY		Analyseur PH/chlore	Prominent D1C AW0C10001G000F	07/10/2004
		Armoire électrique	Marque indéfinie	01/08/1998
		Caillebotis	Marque indéfinie	05/01/1980
		Clôture en acier galvanisé	Marque indéfinie	01/06/1986
		Débitmètre ABB magmaster	Abb MAGMASTER	01/08/1998
		Echelle	Marque indéfinie	02/04/2007
		Eclairage	Flygt ENH10	01/08/1998
		Émetteur de mesure	Marque indéfinie	20/03/2006
		Garde corps en acier	Marque indéfinie	01/01/1980
		Mesure de niveau FLUTEC	Marque indéfinie	20/03/2006
		Sonde de pression	Mobrey PR 1673 FW	01/08/1998
		Stabilisateur de Pression	Cla-Val NG1E-49D01/OP/KCOSX	30/03/2006
		Télesurveillance	Wit CLIP 5120+2231	15/09/2002
		Tuyauterie	Marque indéfinie	01/08/1998
		Tuyauterie refoulement et TP cuve	Marque indéfinie	27/04/2010
	Vanne DN150	Pont a mousson SC FSH RDB15BBCH	07/09/2010	
	Vanne papillon motorisée	Marque indéfinie	01/02/1992	
RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Chloration de kerjalotte	Analyseur chlore/PH	Prominent	24/02/2006
		Bac de javel	Prominent	14/12/2009
		Pompe Javel	Prominent G4/W2001 NS3	01/06/1995
	Reprise de kerjalotte	Armoire	Télemécanique TSX 17	01/06/1995
		Aspiration	Marque indéfinie	01/08/1998
		Clapets de refoulement (3)	Marque indéfinie	01/08/1998
		Pompes de refoulement n°1 et n°2	Grundfoss CR-30-30	01/06/1995
		Stabilisateur de Pression	Cla-Val NG1E-49-01/OP/KCOS	30/03/2006
		Vanne de vidange	Marque indéfinie	18/09/2008
	Réservoir semi-enterré	Capteur de niveau	Télemécanique BALANCIER	01/12/1987
		Capteurs de niveau FLYGT (2)	Flygt POIRE DE NIVEAU	01/06/1995
		Clôture acier	Marque indéfinie	01/06/1992
		Débitmètre enterrer	Siemens Mag 6000	11/05/2010
		Débitmètre TREVÉLIN	Siemens MAG5000 - 7ME6910-1AA10-1AA0	16/10/2009

RE KERJALOTTE Cne PONTIVY	Réservoir semi-enterré	Émetteur de mesure 2	Flutec TSL/E	05/02/1991
		Mesure de niveau FLUTEC 2	Flutec NPG 1000	05/02/1991
		Robinetterie	Marque indéfinie	01/06/1950
		Serrurerie	Marque indéfinie	01/06/1950
		Stabilisateur de pression refoulement	Cla-Val NG1E-49-01/OP/	30/03/2006
		Tuyauterie	Marque indéfinie	01/06/1950
	Réservoir sur tour	Vanne motorisée DN200	Socla SYLAX INOX 316L	17/03/2006
		2 Portes	Marque indéfinie	14/12/2009
		Antenne radio	Marque indéfinie	01/08/1994
		Armoire électrique intérieure	Marque indéfinie	01/06/1995
		Caillebotis	Marque indéfinie	01/06/1989
		Clôture acier (relais de téléphone)	Marque indéfinie	01/02/1999
		Débitmètre Est	Siemens Mag 6000	07/01/2010
		Éclairage	Marque indéfinie	01/06/1995
		Émetteur de mesure 1	Marque indéfinie	22/03/2006
		Émetteur radio	Marque indéfinie	01/08/1994
		Garde Corps	Marque indéfinie	01/06/1989
		Groupe électrogène de secours	Marque indéfinie LD22/W2	01/06/1995
		Mesure de niveau 1	Marque indéfinie	22/03/2006
		Robinetterie	Marque indéfinie	01/06/1976
		Sonde de pression	Marque indéfinie	01/06/1995
		Télésurveillance	Wit CLIP 2 com	01/10/2006
	Tuyauterie	Marque indéfinie	01/06/1976	
	Tuyauterie refoulement et TP cuve	Marque indéfinie	27/04/2010	
	Compteur Kerjalotte Bas vers Kerjalotte Haut	Socam WP80	02/02/1990	
		Débitmètre aérien	Abb MAGMASTER	01/05/1999
	Chloration re de rongoet	Analyseur chlore/PH	Hach CL 17	15/06/2002
		Bac de javel	Marque indéfinie	01/06/1997
		Pompes de javel N°1	Prominent G4/W 2001 NS3	01/06/1 997
		Pompes de javel N°2	Prominent G4/W 2001 NS3	01/06/1 997
	Reprise de rongoet	Automate	Télemécanique TSX 37	01/06/2006
		Ballon Anti-Bélier Reprise de Rongoet	Charlatte HC-1500-16/24-H	15/12/2006
		Coffret Electrique	Marque indéfinie	15/01/2007
Lot Robinetterie		Marque indéfinie	15/12/2006	
Lot Tuyauterie		Marque indéfinie	15/12/2006	
Pompe RE Rongoet N°1		Gourdin M13/26	15/12/2006	
RE RONGOET Cne LE SOURN	Pompe RE Rongoet N°2	Gourdin M13/26	15/12/2006	
	Armoire électrique intérieure	Marque indéfinie	31/03/2006	
	Boîte à boue DN300	Marque indéfinie	01/06/1986	
	Chargeur régulé	Siat ATLAS +	01/12/1997	
	Clôture en acier galvanisé	Marque indéfinie	01/06/1986	
	Compresseur	Marque indéfinie EM14R19	11/04/2003	
	Compteur Secto Réseau Pierre Fendu	Actaris FLOSTAR M	13/01/2009	
	Débitmètre arrivée Pierre fendue	Siemens Mag 6000	16/04/2010	
	Débitmètre sortie	Abb MAGMASTER	01/12/1997	
	Echelles cuves	Marque indéfinie	06/12/2010	
	Éclairage	Marque indéfinie	01/06/1986	
	Émetteur FLUTEC	Marque indéfinie	10/03/2006	
	Gardes corps alu	Marque indéfinie	01/06/1995	
	SONDE IMMERGEE MOBREY 99	Mobrey PR 1673 FW	03/07/2002	
	Télésurveillance	Wit CLIP + EXTENSION	01/06/1997	
	Tuyauterie alimentation déversoir et pierre Fendue	Marque indéfinie	07/12/2010	
	Vanne hydrostable DN300	Bayard 392	01/06/1986	
	Vanne pilotée 4 -20mA	Marque indéfinie	01/12/1997	
Vanne vidange cuve n°1	Marque indéfinie	01/06/1986		
Vanne vidange cuve n°2	Marque indéfinie	01/06/1986		
RE SAINT NIEL Cne PONTIVY	Analyseur PH/chlore	Prominent D1C AWOC 10001G000F	25/11/2004	
	Armoire électrique	Marque indéfinie	01/08/1998	
	Caillebotis	Marque indéfinie	01/08/1998	
	Clapet	Marque indéfinie	18/09/2006	
	Clôture en acier galvanisé	Marque indéfinie	01/09/1998	
	Débitmètre ABB magmaster	Abb MAGMASTER	01/08/1998	
	Echelle	Marque indéfinie	01/08/1998	
	Éclairage	Marque indéfinie	01/06/1998	
	Émetteur de mesure	Marque indéfinie	21/03/2006	
	Mesure de niveau FLUTEC	Marque indéfinie	21/03/2006	

RE SAINT NIEL Cne PONTIVY		Porte	Marque indéfinie Porte	14/12/2009	
		Robinetterie	Marque indéfinie	01/05/1970	
		Sonde de pression	Mobrey PR 1673 FW	01/08/1998	
		Stabilisateur de Pression	Cla-Val NG1E-49D-01/OP/KCOSX	30/03/2006	
		Télesurveillance	Wit CLIP 5120 + EXT 2231	15/09/2002	
		Tuyauterie	Marque indéfinie	01/08/1998	
		Tuyauterie refoulement et TP cuve	Inox 316L DN150 et DN200	29/06/2010	
	Vanne vidange DN150	Pont a mousson RDB15BBCH FSH DN150	17/05/2010		
STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN	Air de service	Compresseur	Sullair NS 16S-200 CT4	01/09/1998	
		Filtre / lubrificateur	Joucomatic 342030015	01/09/1998	
	Electricité	Armoire électrique 3 portes	Sarel	01/09/1998	
		Automate	Télemécanique TSX 17+3 extensions	15/06/1998	
		Batteries (3)	Marque indéfinie	13/11/2007	
		Capteur de niveau bache ET n°1	Hitec CP5220	11/12/2008	
		Capteur de niveau bache ET n°2	Mobrey MSP-USTD 1/2 0	29/11/2004	
		Chargeur 24V	Marque indéfinie 24 6M	01/09/1998	
		Chargeur 12V	Marque indéfinie 12 6M	01/09/1998	
		Chauffe-eau	Marque indéfinie F 100YV MB	01/09/1998	
		Convecteurs	Atlantic F 117-2	01/09/1998	
		Éclairage intérieur/extérieur	Marque indéfinie	01/09/1998	
	Télesurveillance	Télesurveillance	Wit CLIP + 3 EXTENSIONS	15/09/2002	
		Exhaure	Pompe eau brute n°1	Grundfoss NK 65-160/145/baqe	01/09/1998
			Pompe eau brute n°2	Grundfoss NK 65-160/145/BAQE	01/09/1998
	Pompe eau brute n°3		Grundfoss NK 65-160/145/BAQE	01/09/1998	
	Filtration	Buselures	Satte	01/09/1998	
		Filtre ouvert à neutralite (2)	Marque indéfinie	01/09/1998	
		Pompe de lavage	Grundfoss NK 125-250/208 BAQE	01/09/1998	
	Hydraulique	Surpresseur de lavage	Marque indéfinie 4005	01/09/1998	
		Robinetterie filtres manuelle	Marque indéfinie	01/09/1998	
		Robinetterie pompe de lavage	Amri	01/09/1998	
		Robinetterie pompes eau brute 1,2,3	Amri H22M	01/09/1998	
		Robinetterie ppe eau de service (3)	Amri	01/09/1998	
		Tuyauterie	Marque indéfinie	01/05/1996	
		Vanne bache décantation	Amri ACTAIR 6 +AMTRONIC	01/09/1998	
		Vanne bache EB	Amri ACTAIR 20+AMTRONIC	01/09/1998	
		Vanne eau brute	Amri ACTAIT25+AMTRONIC	01/09/1998	
		Vanne entrée filtre (2)	Amri ACTAIR 25+ AMTRONIC	01/09/1998	
		Vannes air lavage (2)	Amri ACTAIR26+ AMTRONIC	01/09/1998	
		Vannes eau de lavage(2)	Amri ACTAIT25+ AMTRONIC	01/09/1998	
		Vannes eau filtrée (2)	Amri ACTAIR12+ AMRTRONIC	01/09/1998	
	Mesures et analyses	Analyseur Chlore ET	Hach CL17	15/04/2003	
		Mobilier labo	Marque indéfinie	01/09/1998	
		Pompe échantillon eau brute	Grundfoss VPT 25-50-A-0-A-BBUBE	01/09/1998	
		Pompe échantillon eau traitée	Grundfoss VPT 25-50-A-0-A-BBUBE	01/09/1998	
		Spectromètre	Hach DR4000	02/05/2003	
	Serrurerie	Turbidimètre ET	Hach 1720C	01/09/1998	
		Clôture Acier plastifié	Marque indéfinie	01/09/1998	
	Traitement	Environnement silo	Marque indéfinie	01/09/1998	
		Agitateur permanganate	Prominent	01/09/1998	
		Bac javel	Prominent	01/09/1998	
		Bac permanganate	Prominent	01/09/1998	
		Hydro-éjecteur à neutralite	Marque indéfinie	01/09/1998	
		Pompe de javel n°1	Prominent Gala 1602NPB800M1013000	15/09/2010	
		Pompe de javel n°2	Prominent Gala 1602NPB800M1013000	15/09/2010	
		Pompe eau de service	Grundfoss CR30-30 A-F-A BAQE	01/09/1998	
Pompe permanganate		Prominent Gala 1601NPB200UA012000	15/09/2010		
Pompe vide cave		Grundfos KP 350 AV-1 013N1400	27/03/2009		
Silo à neutralite	Marque indéfinie jupe	01/09/1998			

STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN		Débitmètre EB	Siemens Mag 5000 7ME6520-4HC13.2AA1	07/08/2009	
		Sortie vers LE SOURN	Mobrey MAGMASTER	01/01/1998	
		Sortie vers RONGOET	Siemens Mag 5000	23/03/2010	
STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC	Air de service	Compresseur	Abacto B300-200CT3 RAIDER	01/05/1996	
		Filtre lubrificateur	Joucomatic 34203015	01/05/1996	
	Electricité	Armoire électrique	Sarel	01/05/1996	
		Automate	Télemécanique TSX 17 + EXT TSX DMF	01/05/1996	
		Capteur de pression niveau réservoir	Abb 0	01/05/1996	
		Capteurs de niveau	Flygt 0	01/05/1996	
		Chargeur 12/24V +batteries(3)	Marque indéfinie 12 6M + 24 6M	01/06/1996	
		Chauffe eau	Marque indéfinie 50 L MURAL	01/05/1996	
		Convecteurs (5)	Atlantique F 117-2	01/05/1996	
		Déshumidificateur	Vortice DEUMIDO 20	15/05/2007	
		Eclairage	Ste	01/05/1996	
		Télesurveillance	Wit CLIP + 3 EXTENSIONS	01/05/1996	
	Filtration	Buselures	Marque indéfinie	04/06/1996	
		Filtre ouvert à neutralite	Marque indéfinie	03/06/1996	
		Pompe bâche décantation	Grundfos KP 350 av-1 013N400	27/03/2009	
		Pompe de lavage	Ksb guinard ETANORM G 125-200 G1	01/05/1996	
		Surpresseur	Robuschi RBL 50	01/05/1996	
	Hydraulique	Robinetterie pompe de lavage	Amri	02/06/1996	
		Tuyauterie	Marque indéfinie	01/05/1996	
		Vanne air de lavage	Amri	01/06/1996	
		Vanne eau brute	Amri	01/06/1996	
		Vanne filtre	Amri	01/06/1996	
	Laboratoire	Vanne import motorisée DN65	Amri AMTRONIC+ACTAIR 3	01/05/1996	
		Afficheurs	Marque indéfinie 2	01/05/1996	
		Analyseur Chlore/pH ET	Prominent	24/02/2006	
		Equipement mobilier labo	Marque indéfinie	01/06/1996	
	Serrurerie	Pompe échantillon ET	Grundfos TP25-50/2F A0A 30BE	06/04/2001	
		Turbidimètre	Hach 1720 C	01/05/1996	
	Traitement	ENVIRONNEMENT SILO/filtre	Marque indéfinie	01/06/1996	
		Garde corps en aluminium	Marque indéfinie	01/05/1996	
		Agitateur	Marque indéfinie AST 0251500B	01/05/1996	
		Bac de javel	Prominent	01/05/1996	
		Bac de permanganate	Marque indéfinie	01/05/1996	
		Clôture	Marque indéfinie	01/06/1996	
		Hydro-éjecteur de neutralite	Marque indéfinie	01/05/1996	
		Pompe javel N°1	Prominent GALA 1602NPB800M 1011000	16/09/2010	
		Pompe javel N°2	Prominent GALA 1602NPB800M 1011000	16/09/2010	
		Pompe permanganate N°1	Prominent GALA 1601NPB200AA010000	16/09/2010	
	Pompe permanganate N°2	Prominent GALA 1601NPB200AA010000	17/09/2010		
	Fictif Production	Silo de neutralite	Sodipia	01/05/1996	
		Fictif Production	Mobrey MAGMASTER	01/01/1998	
		Sortie Usine Réel TREVELIN	Mobrey MAGMASTER	01/01/1998	
	STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Air de service	Compresseur N°1	Marque indéfinie E.C.MK113-270F-5.5 40050 EU AD	27/11/2005
			Détente air	Joucomatic E34203082	05/02/1991
		Electricité	Armoire	Marque indéfinie	30/03/2006
			Armoire inverseur EJP	Marque indéfinie	28/10/1992
			Automate réactif	Télemécanique TSX 57-2623	01/06/2006
BALLON EAU CHAUDE			Marque indéfinie MURAL	20/06/2003	
Batterie de condensateurs 23Kvar			Marque indéfinie	02/04/2007	
Batterie de condensateurs 63Kvar			Marque indéfinie SECURIVAR	01/06/1988	
Cellules HT			Merlin gerin VERCOR M6	28/10/1992	
Chauffage bâtiment 1 et 2			Marque indéfinie EZF423	01/02/1998	
Cuve à fuel			Marque indéfinie	28/10/1992	
Disjoncteur général BT			Merlin gerin COMPACT C1250	01/06/1974	
Éclairage bâtiment existant			Marque indéfinie	05/02/1991	
Éclairage filtration			Marque indéfinie	05/02/1991	
Groupe électrogène			Marque indéfinie P 550--E	01/12/1992	
Niveau de cuve à fuel			Mobrey msp 422	10/11/2006	

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Electricité	Transformateur	Compagnie générale d'électricité C	01/06/1974	
	Exhaure	Débitmètre exhaures	Siemens MAG3100 - 038Z7714-ZY41	13/10/2006	
		Pompe N°1	Ksb guinard KRT K 150-3156/96 UG-S	12/02/2009	
		Pompe N°2	Ksb guinard KRT K 150-3156/96 UG-S	11/02/2009	
		Pompe N°3	Ksb guinard KRT K 150-3156/96 UG-S	16/07/2009	
	Filtration	Serrurerie	Marque indéfinie		09/12/2003
		BUSELURES (4000)	Degremont D20		05/02/1991
		Clapet pompe lavage	Alstom CLASAR		15/06/1991
		Filtre	Degremont AQUAZUR T		05/02/1991
		Filtre	Degremont AQUAZUR T		05/02/1991
		Filtre	Degremont AQUAZUR T		05/02/1991
		Pompe 2 eau sale	Flygt 3102-181		04/05/2007
		Pompe de lavage	Flygt 3201 MT		05/02/1991
		Pompe de lavage en secours	Flygt 3201 MT		05/02/1991
		Pompe1 eau sale	Flygt 3102-181		04/05/2007
		Robinetterie eau filtrée E	Vraco		05/02/1991
		Robinetterie eau lavage F	Vraco		05/02/1991
		Robinetterie eau lavage G	Vraco		05/02/1991
		Siphon	Degremont SCM 40		05/02/1991
		Siphon F	Degremont SCM40		05/02/1991
		Siphon G	Degremont SCM40		05/02/1991
		Surpresseur de lavage n°1	Hibon XN15		05/02/1991
		Surpresseur de lavage n°2	Hibon XN 15		05/02/1991
		Vacuomètre + partialisation E	Airindex AS4VL4		05/02/1991
		Vacuomètre + partialisation G	Airindex AS 4VL 5		05/02/1991
		Vacuomètre + partialisationF	Airindex AS 4VL 4		05/02/1991
		Vanne air de lavage	Ksb guinard AQUISORIA 10 type 2 - 3G6K6XC		13/10/2006
		Vanne air de lavage	Ksb guinard AQUISORIA 10 type 2 - 3G6K6XC		13/10/2006
		Vanne air lavage	Ksb guinard AQUISORIA 10 type 2 - 3G6K6XC		13/10/2006
		Vanne de purge	Safi CL2		05/02/1991
		Vanne de purge	Safi CL2		05/02/1991
		Vanne de purge	Safi CL2		05/02/1991
		Vanne de récupération eau sale	Amri ACTAIR50R1124+AMTRONIC R11		04/05/2007
		Vanne de vidange	Pont a mousson euro 23		05/02/1991
		Vanne de vidange	Pont a mousson euro 23		05/02/1991
		Vanne de vidange	Pont a mousson euro 23		05/02/1991
		Vanne eau filtrée	Ksb guinard AQUISORIA 10 type 2 - 6G6K6XC		13/10/2006
		Vanne eau filtrée	Ksb guinard AQUISORIA 10 type 2 - 3G6K6XC		13/10/2006
	Vanne entrée eau de lavage	Ksb guinard AQUISORIA 10 type 2 - 3G6K6XC		13/10/2006	
	3 vannes sortie eau de lavage	Ksb guinard AQUISORIA 10 type 2 - 3G6K6XC		13/10/2006	
	Flottation	Agitateur boues flottées	Dosapro VRE2090S190		23/08/2002
		Agitateur n°1	Dosapro HM-2300S230/0DPE10		17/11/2010
		Agitateur n°2	Dosapro HM2300		05/02/1991
		Agitateur n°3	Dosapro HM-2300S230/0DPE10		18/11/2010
		Agitateur n°4	Dosapro HM-2300S230/0DPE10		18/11/2010
		Agitateur rapide	Dosapro HM600		05/02/1991
		Ballon accumulateur d'air pressurisation	Pauchard VERTICAL		20/04/1990
		Ballon de PRESSURISATION	DeLonghi		11/07/1990
		Chauffage flottateur	Marque indéfinie CIR115		10/01/1998
		Coffret compresseurs	Marque indéfinie 500x600		05/02/1991
		Coffret éclairage flottateur	Marque indéfinie 500x600		05/02/1991
		Compresseur pressurisation N°1	Kaeser SM8 7.5 B		21/11/2003
Compresseur pressurisation N°2		Sullair BDS22H		05/02/1999	
Éclairage		Marque indéfinie		05/02/1991	

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Flottation	Pompe boues flottées	Axflow CE 041MS1R4	13/01/2006
		Pompe boues flottées secours	Marque indéfinie CB 041 MS1 R4	01/02/2007
		Pompe de pressurisation n°1	Bergeron NID 80 65250	05/02/1991
		Pompe de pressurisation n°2	Bergeron NID 80 65250	05/02/1991
		Pont racleur	Degremont	05/02/1991
		Pots de détente (5)	Marque indéfinie	13/10/2006
		Vanne regulation ballon	Vraco GTN?60	15/06/1991
	Hydraulique	Clapets reprise KEROUSSE(2)	Bayard Clasar DN150 PN25 Code 370193	21/07/2010
		Clapets reprise RONGOET (2)	Alstom CLASAR	15/06/1991
		Clapets reprise ST NIEL (2)	Bayard Clasar DN150 - PN25	23/06/2010
		Débitmètre eau de service	Siemens	06/12/2007
		Robinetterie exhaure	Marque indéfinie	01/06/1989
		Robinetterie pressurisation	Socla	05/02/1991
		Robinetterie reprises	Marque indéfinie	15/06/1991
		Stabilisateur pression KEROUSSE	Cla-Val NG1E-49D-01/0	20/03/2006
		Stabilisateur pression st Neil	Cla-Val NG1E-49D-01/0	20/03/2006
		Surpresseur eau de service 1	Grundfos CRE10-9 AAAEHQQE	02/09/2009
		Surpresseur eau de service 2	Grundfos CRE10-9 AAAEHQQE	02/09/2009
		Tuyauterie CHLORE GAZEUX	Marque indéfinie	01/06/1989
		Tuyauterie dégrillage	Marque indéfinie	01/06/1989
		Tuyauterie eau saturateur	Marque indéfinie	20/05/2005
		Tuyauterie filtration	Marque indéfinie	13/10/2006
		Tuyauterie floculation	Marque indéfinie	05/02/1991
		Tuyauterie générale	Marque indéfinie	05/02/1991
		Tuyauterie postozonation	Marque indéfinie	05/02/1991
	Vanne trop plein bêche ET	Marque indéfinie DNH1100/A	01/04/1995	
	Vannes vieille rivière (3)	Marque indéfinie	01/06/1975	
	Informatique	Coffrets électriques bureau (2)	Marque indéfinie 790x590	05/02/1991
		Imprimante N°1	Epson LX 800	05/02/1991
		Imprimante N°2	Canon S750	05/12/2002
		Mobilier	Marque indéfinie	05/02/1991
		Onduleur	PULSAR MX 5000 RT	13/08/2008
		Ordinateur PC	Hewlett packard HP72	01/08/2000
		Récepteur LS N°1 à 5	Flutec TSL/R	05/02/1991
	Mesures et analyses	Analyseur de chlore ET	Hach CL17	13/10/2004
		Analyseur de turbidité sortie filtre 2	Hach FLITERTRAK 660	01/02/2007
		Analyseur d'ozone	Prominent DIC AWOZ 10001C000F	01/12/2004
		Conductimètre	Hach HQ14D.99.2010000	29/10/2007
		Enregistreur 1 voie N°1	Neuberger P1XLC	05/02/1991
		Enregistreur 1 voie N°2	Neuberger P1XLC	05/02/1991
		Enregistreur 1 voie N°3	Neuberger P1XLC	05/02/1991
		Enregistreur 4 voies	Neuberger PEXE 144	05/02/1991
		Matériel de labo Flottatest	Hydrologic FTH3	05/02/1991
		Mobilier	Marque indéfinie	01/12/1994
		pH-mètre EF	Hach 6120600-99	06/12/2006
		pH-mètre ET	Hach SC100 + Sonde 8350	21/09/2007
		pH-mètre FLOC	Hach SC100 + Sonde 8350	21/09/2007
		PH-mètre N°1	Hach Portable HQ11D99.103000	07/12/2009
		PH-mètre N°2	Hanna H18424	01/10/1994
		Plaque chauffante	Schott cg CK111	01/10/1994
Pocket chlore		Hach POCKET	01/10/1999	
Pompe d'échantillonnage eau traitée		Grundfos KP 350 AV-1 013N1400	27/03/2009	
Pompe échantillonnage eau brute		Flygt DXGM25	05/01/2010	
Spectromètre		Hach DR4000	02/05/2003	
Turbidimètre eau flottée	Hach SC100 LXG423.99.00100	28/04/2005		
Turbidimètre EB	Hach 1720 C	05/02/1991		
Turbidimètre EF N°1	Hach SC 100 LXV 401-99-001	06/12/2006		
Turbidimètre ET	Hach Poche 2100P	07/12/2009		
Prétraitement	Coffret déporté dégrilleur	Fb.procedes	15/12/2003	
	Compresseur ozoneur 1	Kaeser SK21SC	09/04/2008	
	Dégrilleur	Fb.procedes XG12	06/12/2003	
	Diffuseurs poreux	Degremont DP 230	01/06/1989	
	Ozoneur N°1	Degremont OZONAZUR MB23	05/02/1974	
	Prégrille eau brute	Marque indéfinie	18/10/2004	
Prégrille vieille rivière	Marque indéfinie Défecteur inox	01/06/1975		

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Prétraitement	robinetterie DN 400(by-pass) (2)	Marque indéfinie	01/06/1989
		Serrurerie	Marque indéfinie	01/06/1989
		Vanne prise eau	Marque indéfinie	15/05/1994
	Reprise	Ballon anti-bélier REPRISE RONGOËT	Pauchard	01/12/1987
		Ballon anti-bélier St Niel REPRISE SAINT NIEL	Massal HYDROPAN	03/11/2003
		Compresseur anti-bélier	Creyssensac	01/06/1974
		Pompe Kerousse n°1	Gourdin D4d-5	10/11/2010
		Pompe Kerousse n°2	Gourdin D4d-5	10/11/2010
		Pompe Rongoët n°1	Bergeron D6D2R	05/02/1991
		Pompe Rongoët n°2	Schorch KN5225M	05/02/1991
		Pompe ST Niel n°1	Gourdin D4d-5	09/11/2010
		Pompe St Niel n°2	Gourdin D4d-5	09/11/2010
	Sonde immergée	Mobrey PR1376FW	05/02/1991	
	Serrurerie	2 portes et 2 fenêtres	Marque indéfinie	14/12/2009
		Clôture	Marque indéfinie	05/02/1991
		Portail Electrique	Marque indéfinie IGEBT	06/12/2006
		Serrurerie générale	Marque indéfinie	05/02/1991
	Télésurveillance	Centrale d'alarme	Wit MONET 2	05/02/1991
		Supervision	TOPKAPI	18/09/2006
		Télésurveillance	Wit CLIP	18/09/2006
	Traitement	Agitateur de lait de chaux	Dosapro VRP	11/02/2009
		Agitateur eau chlorée	Marque indéfinie HDCA 100/300	05/06/2008
		Agitateur N°1	Dosapro VDI1126	01/06/1989
		Agitateur N°2	Dosapro VDI1126	01/06/1989
		Agitateur polymère	Almo cm050X15mmp80k4	19/05/2009
		armoie électrique réactifs	Marque indéfinie	30/03/2006
		Automate n°4 Traitement	Télemécanique TSX 57-2623	30/03/2006
		Bac de chlorite	Allibert SLF	01/06/1989
		Bac de préparation	Allibert	01/06/1989
		Bac N°1	Dosapro	01/06/1989
		Bac N°2	Dosapro	01/06/1989
		Ballon AIR POSTOZONE	Pauchard	15/09/1999
		Chauffage CO <sup>2</sup>	Marque indéfinie MP604	01/06/1989
		Chauffage réactifs	Marque indéfinie CIR115	01/01/1998
		Chloromètre chlore seul	Wallace VG761	01/06/1989
		Compresseur ozoneur 2	Kaeser SK21SC	09/04/2008
		Compteur eau saturateur	Socam 610 0N6-CL-C	10/01/2004
		Convertisseur PH	Jumo TRON 04.1	15/06/2001
		Cuve de sulfate d'alumine	S.o.v.a.p. VERTICALE	01/06/1989
		Débitmètre bac	Marque indéfinie SK21	01/06/1989
		Débitmètre by pass saturateur	Bamo	01/06/1989
		Débitmètre saturateur	Marque indéfinie SK30	01/06/1989
		Débitmètre sulfate	Abb MAG-XE-DE 41	01/05/2005
		Destructeur d'ozone	Oei DOCAT70 de 1730 W	06/12/2006
		Détecteur de fuite de chlore	Wallace CHLORATEKT 2	01/06/1989
		Détecteur fuite d'ozone	Oldham MX32-CTX300 échelle 0à1 ppm	06/12/2006
		Devoteur de chaux	Sodimat DDS 400	08/10/2009
		Diffuseurs poreux n°1 à 5 CO2	Degremont DP 233	01/06/1989
		Diffuseurs poreux n°12 à 22	Marque indéfinie	13/10/2006
		Diffuseurs poreux n°23 à 29	Marque indéfinie	13/10/2006
Doseur de chaux		Sodimat DMR 40SCF-AB	09/10/2009	
Éclairage		Marque indéfinie	01/06/1989	
Electrovanne pilotée n°1 à 35		Joucomatic E 238	05/02/1991	
Equip.électro-pneumatique Chaux n°1		Joucomatic 264 900 26	01/06/1989	
Evaporateur de CO2		Marque indéfinie HP3	03/09/2002	
Filtre dépoussiéreur		Unimaster Uma 150V	04/12/2009	
Générateur dioxyde de chlore		Wallace	01/06/1989	
Hydrostab		Bayard 561	01/06/1995	
Inverseur		Wallace V-015	15/06/1989	
Mano détendeur (2x3)		Wallace BZ1115	15/06/1989	
Neutralisateur de fuite de chlore	Marque indéfinie JV100	01/06/1989		
Ozoneur	Marque indéfinie	05/12/2002		
Pompe chaux eaux brute	Seepex BN 05-12	12/01/2010		
Pompe chaux filtre	Seepex BN05-12	05/01/2010		
Pompe de recyclage	Someflu 40 150	01/06/1989		
Pompe d'échantillonnage OZONE	Grundfos JP5-B-A-CVBP	23/02/2010		

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY	Traitement	Pompe doseuse	Prominent VAMc 07042 PV 000800	19/05/2009
		Pompe doseuse chlorite	Wallace D60/6	15/06/1989
		Pompe doseuse coagulant n°1	Prominent Sigma/1 S1Ca HM07065	01/12/2004
		Pompe doseuse N°1	Prominent Sigma 2 S2CAHM16130PVT000UA01000	15/09/2010
		Pompe doseuse N°2	Prominent Sigma 2 S2CAHM16130PVT000UA01000	15/09/2010
		Pompe doseuse permanganate N°1	Dosapro A 112F 3P 10	01/06/1989
		Pompe doseuse permanganate N°2	Dosapro RA 58 G5H5/K S	01/06/1989
		Pompe eau saturateur N°1	Grundfoss CR--16--40	14/06/2002
		Pompe eau saturateur N°2	Grundfoss CR16-40	18/12/1996
		Pompe incuits	Pcm DL 18	01/06/1989
		Pompe N°1 SATURATEUR	Seepex BN 1-12	30/11/2010
		Pompe sulfate N°2	Prominent Sigma/1 S1Ca HM07065 PVT0000UA01000	01/12/2004
		Préparateur eau chlorée	Marque indéfinie HDCA 100/300	05/06/2008
		Purgeur de condensat	Marque indéfinie	06/12/2006
		Régulateur d'ozone	Jumo DTRON 04.1	01/08/2002
		Régulateur PH (CO2)	Salmson 6222+6102	01/06/1989
		Saturateur	Degremont	01/06/1989
		Sécheur d'air	FREEZAIR MTA	06/12/2006
		Séparateur d'huile des purgeurs d'air	OWAMAT	06/12/2006
		Silo de chaux	S.o.v.a.p. SILO/JUPE	01/06/1989
		Sonde de niveau sulfate	Mobrey MCU901/900	19/05/2005
		Soupape HP 40 bars	Marque indéfinie A42-52	01/06/1989
		Tableau de détente	Marque indéfinie	01/06/1989
		Turbine saturateur	Dosapro PH300 A180/UPZ	12/12/2003
		Unité préparation polymères	Marque indéfinie	19/05/2009
		Vanne de régulation (CO2)	Salmson 241--1	01/06/1989
		Vanne murale by-pass tour O3	Ramus VRM2	05/02/1991
		Vanne pneumatique incuits	Dosapro PIC	01/06/1989
		Vanne régulation eau saturateur	Marque indéfinie	10/04/2007
		Vis dosage chlore	Almo RAV 3056B14	05/06/2008
		Vis dosage polymère	Almo RAV30 X16mmp56g4	19/05/2009
		Armoire boues	Marque indéfinie	30/03/2006
	Chauffage boues	Marque indéfinie CIR115	01/02/1998	
	Coffret déporté presse	Marque indéfinie 820x600	01/02/1998	
	Débitmètre de boues	Siemens MAG 3100 ET 5000	02/12/2006	
	Éclairage local boues	Marque indéfinie	01/06/1991	
	Ventilateur	Marque indéfinie h300	15/06/1991	
	Eau de procès	Invensys WP Dynamic 50	12/12/2003	
	Refoulement vers KEROUSSE	Socam WP COSMOS 2	06/02/2004	
	Refoulement vers RONGOET et KERJALOTTE	Socam WP CPSMOS 2	04/02/2004	
	Refoulement vers St NIEL	Socam WPH COSMOS 2	05/02/2004	
	Traitement des boues			

## 15.2 TARIFS PRATIQUES, NOTES DE CALCUL DE REVISION

Date : 16/04/2011

<b>CEB</b>	<b>Partenaire : Ville PONTIVY</b>
	<b>Référence contrat : 566700/01</b>
<b>Produit : Eau Potable</b>	<b>Type de contrat : Affermage</b>
	<b>Type d'encaissement : Société</b>

<b>10S Abonnement part CEB</b>	
Prix (HT) à compter du 01/01/2011	Redevance : 566700-01-10-A-S-5-50-1 Abonnement part CEB
Devise : Euro	Date d'actualisation : 11/10/2010 K : 1,086915
Prix révisé = [K=1,086915] * Prix de base	

<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>	
Formule de révision : $(0,125 + (0,445 \times ((SR13xK) / (SR13xKo))) + 0,08 \times ((MELBT00 / MELBT00) + 0,1 \times ((MIM86 / MIM86) + 0,25 \times ((FSD1 / FSD1) + 0)))$	
Avenant n° 5 au Contrat 566700/01 à compter du 01/01/2007	
Applications des indices : Valeur connue	
<b>K intermédiaire : 1,086915</b>	

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/10/2010						
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
SR13	INDICE SALAIRE REGION BRETAGNE BTP BASE 1979	422,50000	01/05/2010	17/09/2010	MTPB 5573			476,20000
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TP EN PROVINCE	1,76380	01/05/2010	17/09/2010	MTPB 5573			1,75190
MIM86	INDICES DES PRIX DES MATERIELS BASE 1 EN 1986	1,53530	01/04/2010	13/08/2010	MTPB 5568			1,70460
MELBT00	ELECTRICITE BASSE TENSION (CVS) BASE 100 EN 2000 Substitué avec coeff. 1,036 par 1570283	103,60000	01/08/2010	30/09/2010	SITE INTERNET INSEE		1,036	112,61320
FSD1	FRAIS ET SERVICES DIVERS (remplacement PSDA)	1570283	01/06/2010	06/08/2010	MTPB 5567			108,70000
		111,10000						118,10000



Date : 16/04/2011

<b>CEB</b>	Partenaire : Ville PONTIVY
	Référence contrat : 566700/01

Produit : Eau Potable	Type de contrat : Affirmage	Type d'encaissement : Société
-----------------------	-----------------------------	-------------------------------

<b>10SConsommation part CEB</b>	
Prix (HT) à compter du 01/01/2011	Redevance : 566700-01-10-C-S-5.50-1 Consommation part CEB
Devise : Euro	Date d'actualisation : 11/10/2010 K : 1,086915
Prix révisé = [K=1,086915] * Prix de base	

<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>	
Formule de révision : $(0,125 + (0,445 \times ((SR13xK) / (SR13xKo))) + 0,08 \times ((MELBT00 / MELBT00) + 0,1 \times ((MIM86 / MIM86) + 0,25 \times ((FSD1 / FSD1))))$	
Avenant n° 5 au Contrat 566700/01 à compter du 01/01/2007	
Applications des indices : Valeur connue	
<b>K intermédiaire : 1,086915</b>	

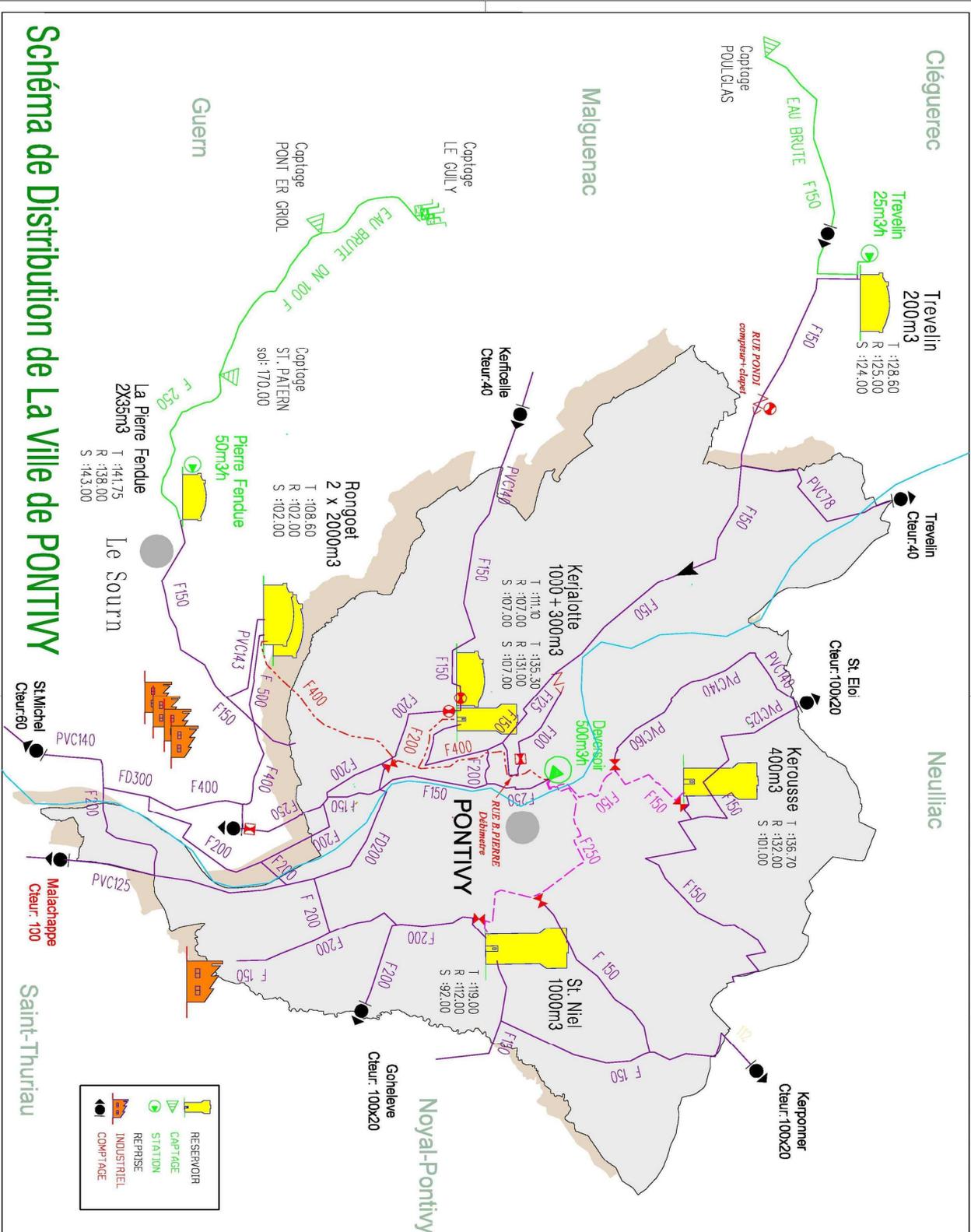
Valeurs de base des paramètres utilisés							Valeurs actualisées au 01/10/2010		
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée		
SR13	INDICE SALAIRE REGION BRETAGNE BTP BASE 1979	01/05/2010	17/09/2010	MTPB 5573			476,20000		
K	COEFF CHARGES SALARIALES DANS TPEN PROVINCE	01/05/2010	17/09/2010	MTPB 5573			1,75190		
MIM86	INDICES DES PRIX DES MATERIELS BASE 1 EN 1986	01/04/2010	13/08/2010	MTPB 5568			1,70460		
MELBT00	ELECTRICITE BASSE TENSION (CVS) BASE 100 EN 2000 Substitué avec coeff. 1,036 par 1570283	01/08/2010	30/09/2010	SITE INTERNET INSEE		1,036	108,70000		
FSD1	FRAIS ET SERVICES DIVERS (emplacement PSDA)	01/06/2010	06/08/2010	MTPB 5567			118,10000		



n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Installations industrielles	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.
n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Autre	0.6216	0.6756	0.7241	0.7870	0.6216	0.6756
		[ 1 , 30 ]	[ 31 , 6000 ]	[ 6001 , 12000 ]	[ 12001 , 24000 ]	
						0.6532
n.r. = non assujetti à la redevance						
<b>Tranches</b>						
<b>Usage</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>	<b>Prix de base</b>	<b>Prix actualisé</b>
Autre	0.5805	0.6310	0.5600	0.6087	0.5395	0.5864
		[ 24001 , 48000 ]	[ 48001 , 75000 ]	[ 75001 , 100000 ]	100001 - Maximum	
						0.4779
						0.5194

## 15.3 SCHEMA DE DISTRIBUTION DU RESEAU

### Schéma de Distribution de La Ville de PONTIVY



Date d'impression : 20/04/2011

**DIFFUSION**

Incl.	Date	Etabli par	Visa	Nature des modifications	Date	Verifié/Approuvé	Visa
02	20/04/2011	A. BROHAN		MISE A JOUR ANUELLE		JL. BELLAMY	
01	21/04/2010	A. BROHAN		MISE A JOUR DES USINES D'EAU POTABLE		JL. BELLAMY	
00	18/03/2009	A. BROHAN		MISE EN FORME DES DONNEES		JL. BELLAMY	

Echelle : 1/25 000 Plan : SC5667E 03 000 001 03 Format : A3 Planche : 01 Indice : 03

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**VILLE DE PONTIVY**

SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**CENTRE MORBIHAN**

**CIE DES EAUX DU BLAVET**

Service CARTOGRAPHIE

2, Place René Cassin - 56408 AURAY CEDEX

## 15.4 PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT

### DETAIL DU RENOUVELLEMENT REALISE POUR L'ANNEE



Participation (€)	2010	Dotation annuelle actualisée (€)	2010	Coefficient d'actualisation de la dotation	2010
			118 416		1,225

Maître d'ouvrage :	VILLE DE PONTIVY	Montant réalisé pour l'année (€)	189 754
--------------------	------------------	----------------------------------	---------

RE DE KEROUSSE Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Tuyauterie refoulement et TP cuve :	27/04/2010	Total	Programme	1 875
			<b>Total (€)</b>	<b>1 875</b>

RE KERJALOTTE Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Débitmètre enterré :	11/05/2010	Total	Programme	2 438
Tuyauterie refoulement et TP cuve :	27/04/2010	Total	Programme	920
			<b>Total (€)</b>	<b>3 358</b>

RE RONGOET Cne LE SOURN

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Débitmètre arrivée Pierre fendue :	16/04/2010	Total	Programme	1 875
Echelles cuves :	06/12/2010	Total	Programme	10 000
Tuyauterie alimentation déversoir et pierre Fendue :	07/12/2010	Total	Programme	50 000
			<b>Total (€)</b>	<b>61 875</b>

## DETAIL DU RENOUVELLEMENT REALISE POUR L'ANNEE

Maitre d'ouvrage :	VILLE DE PONTIVY	Montant réalisé pour l'année (€)	189 754
--------------------	------------------	----------------------------------	---------

RE SAINT NIEL Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Tuyauterie refoulement et TP cuve :	29/06/2010	Total	Programme	1 875
			<b>Total (€)</b>	<b>1 875</b>

STATION DE LA PIERRE FENDUE Cne LE SOURN

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Pompe de javel n°1 :	15/09/2010	Total	Programme	1 842
Pompe de javel n°2 :	15/09/2010	Total	Programme	1 842
Pompe permanganate :	15/09/2010	Total	Programme	1 841
Sortie vers RONGOET :	23/03/2010	Total	Programme	1 875
			<b>Total (€)</b>	<b>7 400</b>

STATION DE TREVELIN Cne CLEGUEREC

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Pompe javel N°1 :	16/09/2010	Total	Programme	1 381
Pompe javel N°2 :	16/09/2010	Total	Programme	1 381
Pompe permanganate N°1 :	16/09/2010	Total	Programme	1 381
Pompe permanganate N°2 :	17/09/2010	Total	Programme	1 381
			<b>Total (€)</b>	<b>5 524</b>

## DETAIL DU RENOUELEMENT REALISE POUR L'ANNEE

Maître d'ouvrage :	VILLE DE PONTIVY	Montant réalisé pour l'année (€)	189 754
--------------------	------------------	----------------------------------	---------

STATION DU DEVERSOIR Cne PONTIVY

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Clause initiale de renouvellement de l'équipement	Montant contractuel actualisé (€)
Agitateur n°1 :	17/11/2010	Total	Programme	3 286
Agitateur n°3 :	18/11/2010	Total	Programme	3 286
Agitateur n°4 :	18/11/2010	Total	Programme	3 286
Pompe chaux eaux brute :	12/01/2010	Total	Programme	2 940
Pompe chaux filtre :	05/01/2010	Total	Programme	2 940
Pompe d'échantillonnage OZONE :	23/02/2010	Total	Programme	1 821
Pompe doseuse N°1 :	15/09/2010	Total	Programme	1 260
Pompe doseuse N°2 :	15/09/2010	Total	Programme	1 260
Pompe Kerousse n°1 :	10/11/2010	Total	Programme	21 207
Pompe Kerousse n°2 :	10/11/2010	Total	Programme	21 207
Pompe N°1 SATURATEUR :	30/11/2010	Total	Programme	2 940
Pompe ST Niel n°1 :	09/11/2010	Total	Programme	21 207
Pompe St Niel n°2 :	09/11/2010	Total	Programme	21 207
			<b>Total (€)</b>	<b>107 847</b>

## BILAN DU RENOUVELLEMENT REALISE AU TITRE DU PROGRAMME



Maître d'ouvrage : **VILLE DE PONTIVY**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total (€)
<b>DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES</b>														
Dotation (€)	96 319	96 650	96 650	96 650	96 650	96 650	96 650	96 650	96 650	96 650	96 650	96 650	55 833	1 215 303
<b>COEFFICIENTS</b>														
Coefficient d'actualisation de la dotation	1,00000	1,01615	1,04666	1,08457	1,12974	1,15800	1,19136	1,24261	1,22520					
Coefficient d'actualisation de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000					
<b>RENOUVELLEMENT REALISE</b>														
Dotation actualisée (€)	96 319	98 211	101 160	104 823	109 189	111 921	115 145	120 098	118 416					
Report de solde actualisé (€)	0	69 836	82 847	148 567	215 869	133 452	214 991	282 996	360 068					
Renouvellement réalisé Total (€)	26 483	85 200	35 440	37 522	191 606	30 381	47 141	43 026	189 754					
Participation (€)	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
<b>Solde (€)</b>	<b>69 836</b>	<b>82 847</b>	<b>148 567</b>	<b>215 869</b>	<b>133 452</b>	<b>214 991</b>	<b>282 996</b>	<b>360 068</b>	<b>289 729</b>					

Le montant annuel de la dotation est actualisé avec un coefficient précisé dans le contrat ou à défaut le coefficient d'actualisation du prix de l'eau.

## 15.5 L'ORGANISATION DE SAUR

### 1) LE PERSONNEL

#### 1.1 Organisation régionale

SAUR Ouest, en quelques chiffres, c'est :

- 1 300 Collaborateurs mobilisables sur la région
- 750 contrats Eau & Assainissement
- 750 000 clients eau potable
- 521 000 clients assainissement
- 1,8 millions d'habitants desservis
- CA 2010 = 202 millions €uros

#### 1.2 Organisation du Centre

Le Centre d'exploitation du MORBIHAN est basé rue de La Gare – 56690 LANDEVANT.

Il est divisé en deux secteurs d'exploitation : la Zone Nord et Est et la Zone Littorale et Ouest.

Fort d'un effectif de 260 personnes, le Centre Morbihan gère 28 contrats en eau potable et environ 243 500 clients, 77 contrats en assainissement et environ 171 800 clients.

**Garantie de continuité de service 24h/24 et modalités d'accueil (locaux, horaires, ...).**

***Les prestations qui sont garanties aux usagers sont les suivantes :***

- une proposition de rendez-vous dans un délai de 8 jours en réponse à toute demande, avec respect de l'horaire du rendez-vous dans une plage de 3 heures,
- une assistance technique au numéro de téléphone indiqué sur la facture (prix d'un appel local 02 56 56 20 09), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour répondre aux urgences techniques avec un délai garanti d'intervention d'un technicien dans les 2 heures en cas d'urgence,
- un accueil téléphonique au numéro de téléphone indiqué sur la facture (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 20 h pour effectuer toutes vos démarches et répondre à toutes vos questions,
- une réponse écrite à vos courriers dans les 15 jours suivant leur réception, qu'il s'agisse de questions techniques ou relatives aux factures,
- une permanence à votre disposition dans les conditions suivantes :
  - Adresse : Place René Cassin 56408 AURAY Cédex
  - Jours d'ouverture : du lundi au vendredi
  - Horaires d'ouverture : 08h00-18h00 sans interruption

pour l'installation d'un nouveau branchement :

- l'envoi du devis sous 8 jours après réception de la demande (ou après rendez-vous d'étude des lieux, si nécessaire),
- la réalisation des travaux à la date qui convient au client ou au plus tard dans les 35 jours après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives.

### **ORGANISATION PAR METIERS**

Notre démarche qualité couronnée par la certification AFAQ QSE a conduit l'ensemble de notre société à s'organiser par métiers.

- **La production / traitement**  
Dans cette filière est regroupé le savoir-faire nécessaire de techniciens qui ont exclusivement pour action le fonctionnement et le suivi des stations d'eau potable et d'eaux usées.
- **La distribution / collecte**  
Dans cette filière, sont regroupés les techniciens hydrauliciens qui sont exclusivement employés sur les réseaux de distribution et de collecte.

- La maintenance**  
 Dans cette filière, sont regroupés les techniciens : électromécaniciens, automaticiens, informaticiens industriels, qui interviennent pour les dépannages, l'entretien préventif et les renouvellements sur toutes les installations électromécaniques.
- La clientèle**  
 Dans cette filière sont regroupés les chargés de clientèle (agents de bureaux) et les agents clientèles (agents de terrain). Cette organisation initiée par la démarche qualité nous permet de vous garantir un niveau de service élevé en nous entraînant dans un cycle de progrès continu. Désireux d'être à proximité de nos clients, nous nous déplaçons sur simple appel téléphonique de leur part.

## 2) LES MOYENS

### 2.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

En 2010, SAUR dispose d'un réseau de deux laboratoires d'analyses accrédités COFRAC intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat. En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés.

- Laboratoire Régional Saur Sud Est 30936 NIMES CEDEX 09
- Laboratoire Régional Saur Nord Ile-de-France Normandie et National 78312 MAUREPAS

Ces laboratoires assurent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

### 2.2 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre un ensemble de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du délégué destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de l'exploitation (maintenance, production, distribution)
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS D'AUTOMATISMES	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
ELOISE et SCOPE	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Télesurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
@collectivité	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations ANC.

### 3) L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE CENTRE

La gestion du service de l'eau est assurée en continuité de service par une organisation d'astreinte qui permet de mobiliser plus de 30 personnes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Afin d'obtenir une efficacité maximum en répondant de manière adaptée à chaque situation, le service de permanence est constitué :

- De techniciens d'exploitation joignables par téléphone 24h/24 : ce sont ces techniciens qui assurent les missions opérationnelles sur le terrain et réceptionnent et assurent eux-mêmes les interventions sur alarmes.
- D'électromécaniciens, qui assurent la surveillance des installations électromécaniques et qui sont immédiatement alertés en cas de panne nécessitant des compétences en automatisme, électricité ou mécanique.
- D'un encadrant qui assiste les techniciens. Il réceptionne les appels clients et assure la coordination des opérations et l'assistance technique. Il peut décider de renforcer le dispositif en appelant des personnes hors astreinte.
- Un cadre est également de permanence sur le Centre. Sa mission, en cas de problème, est d'assurer les contacts avec les élus, les administrations, la presse, de prendre les décisions adaptées, d'engager tous moyens qu'il juge utiles pour régler la crise et de mobiliser l'échelon régional voire national de SAUR en cas de besoin, en particulier pour la gestion des crises majeures pouvant avoir une répercussion médiatique, sanitaire ou environnementale.

### 4) LA DEMARCHE DE MANAGEMENT



**Le système de Management QSE intégré :**

**Notre Compétence, Votre Garantie**

**Le Pôle Eau et Assainissement de Saur** en France a pour mission de réaliser le service de l'eau et/ou de l'assainissement pour le compte de ses clients collectivités. Dans ce cadre, il se doit de respecter la réglementation et de répondre aux attentes des ses clients et autres parties prenantes (clients consommateurs, administrations, associations de protection de l'environnement...).

Depuis plus de 10 ans, Saur a ainsi mis en place différents outils de management, techniques et organisationnels, qui lui permettent de garantir au quotidien :

- la qualité du service ou de la prestation technique rendus,
- la santé et la sécurité de ses collaborateurs,
- la préservation de l'environnement.

Ceci passe en particulier par une parfaite maîtrise des risques opérationnels inhérents à ses activités qu'il s'agisse :

- des risques qualité associés à un non respect de ses obligations contractuelles,
- des risques sanitaires associés à une pollution chimique ou bactériologique de l'eau potable,
- des risques environnementaux associés à une pollution du milieu récepteur, aux émissions de gaz à effet de serre ou encore au devenir des déchets produits sur les sites,
- des risques en matière de santé et de sécurité de tous les collaborateurs amenés à intervenir sur les sites, qu'il s'agisse des risques routiers, des risques associés au travail en hauteur, aux milieux confinés et la présence de produits dangereux...

Dans ce but, Saur identifie l'ensemble des risques pour les métiers du Pôle Eau et Assainissement, analyse la conformité réglementaire des installations et met en place des plans d'amélioration.

Saur réalise également des exercices de simulation d'urgence ou de crise de manière à développer, à tous les niveaux de l'entreprise, sa capacité de réaction dans des situations difficiles. Ce travail est aussi l'occasion de créer des synergies très utiles avec ses clients et ses parties prenantes telles que l'ARS, Préfecture, pompiers, ...

Ces efforts et cette dynamique permettent aux 6 régions métropolitaines du Pôle Eau et Assainissement d'être certifiées selon les 3 référentiels internationaux de management suivants :

- **Norme ISO 9001 : 2008**, orientée vers la satisfaction du client et la qualité du produit ou du service fourni par l'entreprise,
- **Référentiel OHSAS 18001 : 2007**, orienté vers le management de la sécurité dans l'entreprise et sur la maîtrise des risques liés à la santé des collaborateurs,
- **Norme ISO 14001 : 2004**, orientée vers la protection de l'environnement, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, ou des sols.

Le Pôle eau et Assainissement a ainsi été en 2007 la première éco-industrie française à obtenir cette triple certification QSE sur l'ensemble de son périmètre et de ses activités.

Cette reconnaissance externe, délivrée par Afnor certification, participe à la volonté de Saur de servir ses clients avec toujours plus de professionnalisme, de proximité et de compétences. Elle constitue aussi un réel engagement à l'amélioration continue, vecteur de progrès et de dialogue entre Saur et ses clients.



Pour les collectivités, cette triple certification est aussi un gage de transparence. Elle peut ainsi servir de base à une communication factuelle et objective pour mettre en valeur les efforts engagés au niveau d'un territoire en vue d'améliorer la gestion globale de l'eau.

Elle constitue également un outil fédérateur pour faire dialoguer différents acteurs dans le but de mettre en place des actions transverses sur des thématiques aussi larges que la réduction des impacts environnementaux (odeurs, devenir des boues, qualité des eaux de baignade,...) ou la préservation des ressources en eau.

**De plus, elle conduit à des bénéfices concrets sur le terrain**, par exemple dans les domaines suivants :

- La satisfaction du consommateur : traitement personnalisé, information permanente, mesure des performances de l'entreprise grâce à l'évaluation régulière de la satisfaction des consommateurs,
- Une meilleure gestion des risques et la mise en place de moyens efficaces pour anticiper : surveillance sanitaire permanente, exercices de crise, mise en place de moyens de prévention, gestion des déchets, ...
- Une gestion durable de l'eau : préservation de la ressource en eau, respect des équilibres naturels, lutte contre les fuites du réseau, réutilisation des eaux usées épurées, communication grand public, liens avec les établissements scolaires,
- Un développement durable des territoires autour d'outils fédérateurs : partenariats sur les démarches de développement durable / Agenda 21 des collectivités, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection du littoral et développement touristique, contribution à la formation d'apprentis à nos métiers avec possibilité d'embauche, ...

## 15.6 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

### SERVICE D'EAU POTABLE

#### Contrôle sanitaire

##### Arrêté du 21 janvier 2010

(JO 07/03/2010)

**Modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique**

L'arrêté du 11 janvier 2007 fixant les modalités du contrôle sanitaire a été révisé, pour répondre aux objectifs fixés par la directive cadre européenne Eau de 2000, en matière de programme de surveillance.

Ainsi, pour tous les points de captage d'eau superficielle fournissant plus de 100 m<sup>3</sup> par jour pour l'alimentation en eau potable, ce contrôle est renforcé en termes de fréquences pour certains paramètres déjà recherchés et complété en termes de nombre total de paramètres suivis, intégrant notamment la recherche de nouvelles substances dangereuses.

##### Circulaire du 26 février 2010

(BO Santé 15/05/2010)

**Circulaire n°DGS/EA4/2010/76 du 26 février 2010 relative à la mise en œuvre du contrôle additionnel prévu par la directive 2000/60/CE, pour les captages d'eau de surface fournissant en moyenne plus de 100m<sup>3</sup>/j pour l'alimentation en eau potable.**

##### Arrêté du 27 juillet 2010

(JO 01/09/2010)

**Fixant la liste des laboratoires agréés par le ministère de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux**

#### Rendement de réseau

##### Loi du 12 juillet 2010

(JO 13/07/2010)

**Portant Engagement national pour l'environnement (Grenelle II)**

##### Article 161

Le service d'eau potable doit réaliser d'ici fin 2013 un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable donnant lieu éventuellement à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux d'amélioration des réseaux lorsque le taux de perte en eau apparaît supérieure à un seuil fixé par décret (à paraître en 2011), en fonction des caractéristiques techniques du service.

Un dispositif d'incitation financière est institué par une majoration de la redevance alimentation en eau potable de l'agence de l'eau. Le doublement de la redevance débute l'année suivant le constat de la non mise en œuvre du plan d'action aux dates prévues et prend fin lorsque les actions prévues sont mises en œuvre ou que le taux de pertes en réseau s'avère inférieur au taux fixé par décret.

## Périmètre et Aire d'alimentation de captage

### Loi du 12 juillet 2010

(JO 13/07/2010)

#### Portant Engagement national pour l'Environnement (Grenelle II)

##### Art 164

Le département ou un syndicat mixte peut désormais à la demande du service bénéficiaire du captage, assurer la réalisation des mesures nécessaires à l'institution des périmètres de protection.

##### Art 107

Dans le cas d'une atteinte à la qualité des eaux conduisant ou pouvant conduire au non-respect des normes de potabilité, est créée la possibilité de délimiter tout ou partie de certaines des aires d'alimentation de captages d'eau potable, pour y limiter, dans un délai de trois ans, l'usage agricole des terres à une implantation de prairies permanentes extensives ou de cultures ligneuses sans intrants ou, à défaut, y soumettre le maintien d'autres cultures au respect de conditions limitant ou interdisant l'utilisation d'intrants de synthèse.

Les conditions seront précisées par décret à paraître en 2011.

### Circulaire du 12 novembre 2010

(MEDDTL n°2010-23 du 25 décembre 2010)

#### relative à l'organisation et la pratique du contrôle par les services et établissements chargés de mission de police de l'eau et de la nature

Une feuille de route est fixée aux polices de l'eau et de la nature pour renforcer la coordination entre services et prioriser les actions.

2 objectifs concernent les prélèvements d'eau et les périmètres et aires d'alimentation de captage.

Ainsi, 1 % des points de prélèvement déclarés ou autorisés dans les secteurs à enjeu sur le plan de la quantité de la ressource seront à contrôler.

De même il est demandé à la DDT(M) d'assurer le contrôle des dispositifs de protection des captages utilisés pour la production d'eau potable avec une priorité pour les captages à enjeu, notamment « Grenelle », en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) pour proposer l'inspection des prescriptions relatives aux pratiques agricoles.

## Délégation de service public

### Loi du 12 juillet 2010

(JO 13/07/2010)

#### Portant Engagement national pour l'environnement (Grenelle II)

##### Remise de document à l'échéance du contrat de DSP (Art 163)

Au moins six mois avant l'échéance du contrat, le délégataire doit remettre le fichier des abonnés, constitué des données à caractère personnel pour la facturation de l'eau et de l'assainissement, ainsi que les caractéristiques des compteurs et les plans des réseaux mis à jour.

Les modalités d'application de cette obligation (notamment les modalités de transmission des données à caractère personnel au délégant, de traitement et de conservation de ces données par celui-ci, et de transmission de ces données au service chargé de la facturation) seront définies par un décret à paraître en 2011.

## Avenant concessif (Art 85)

Une nouvelle possibilité d'avenant concessif est prévue afin de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre du service.

Ainsi il peut être recouru à l'article L 1411-2b du CGCT lorsque des Investissements matériels non prévus au contrat initial, modifient l'économie du contrat et entraînent une augmentation de prix manifestement excessive, si ces investissements sont rendus nécessaires par l'utilisation nouvelle ou accrue d'énergies renouvelables ou de récupération, si la durée de la convention restant à courir avant le terme de la prolongation est supérieure à trois ans ;

### Arrêté du 26 juillet 2010

(JO 24/08/2010)

#### Approuvant le Schéma national des données sur l'eau

L'Office nationale de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a dans ses missions de réaliser un système d'information. Il recueille pour ce faire les données et indicateurs relatifs à l'eau, aux milieux aquatiques et à leurs usages ainsi qu'aux services publics de distribution d'eau et d'assainissement (art D 231-12-2 CEnvt).

La mise en œuvre de la directive sur l'eau impose à la France de se doter d'un système d'information sur l'eau fiable, complet avec des données cohérentes et harmonisées, et ensuite mises à disposition. Désormais, le schéma national des données sur l'eau, piloté par l'ONEMA, va faciliter cette priorité en organisant le travail de la communauté des acteurs de l'eau et en donnant une véritable feuille de route pour les années à venir.

## Redevance d'occupation du domaine public

### Décret no 2010-1703 du 30 décembre 2010

(JO du 31/12/2010)

#### relatif aux redevances dues à l'Etat en raison de l'occupation de son domaine public par des ouvrages des services d'eau et d'assainissement

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a modifié l'article L. 2125-2 du Code général de la propriété des personnes publiques pour prévoir que le régime des redevances dues par les services d'eau potable et d'assainissement des collectivités locales et de leurs groupements pour l'occupation du domaine public de l'Etat serait fixé par décret : le décret institue ainsi un plafond pour le montant de ces redevances, identique au plafond applicable aux redevances perçues par les collectivités locales pour le même motif, en application du code général des collectivités territoriales. (cf Décret 2009-1683 du 30 décembre 2009)

## Intercommunalité

### Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales Et sa circulaire d'application du 27 décembre 2010

Dans chaque département les préfets sont chargés d'élaborer au plus tard au 31 décembre 2011 un schéma de coopération intercommunal qui vise le triple objectif suivant :

- La couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales
- La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre
- La réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes